



CGIET
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'INDUSTRIE
DE L'ÉNERGIE
ET DES TECHNOLOGIES

Rapport d'activité 2009



Pascal FAURE
Vice-président
du CGIET

Par décret du 16 janvier 2009, les conseils généraux des mines et des technologies de l'information ont fusionné pour former, à compter du 1^{er} février, le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET).

En biologie, la fécondation génère des êtres entièrement nouveaux qui présentent au demeurant nombre de caractères hérités. Pour la création du CGIET également, on peut vouloir insister sur une continuité, sur la permanence de traditions héritées des deux précédents conseils généraux : loyauté et dévouement, importance attachée à la compétence, culture d'impartialité et d'objectivité dans l'analyse, souci de rigueur dans les raisonnements et dans la recherche des faits, clarté et pertinence de la synthèse.

Pour ma part, je voudrais surtout souligner l'ambition qui a présidé à la création de ce nouveau conseil général. Cette ambition s'exprime en termes d'ouverture d'esprit et de capacité de réflexion pluridisciplinaire, en termes de mobilisation et de dynamisme des équipes, en termes d'amélioration de la qualité des services rendus.

L'année 2009 a été largement employée à des travaux d'organisation interne : fusionner les équipes, mettre en place une réflexion collective dans le cadre des sections, développer un réseau de compétences extérieures complémentaires, gérer la fusion des deux corps des ingénieurs des mines et des ingénieurs des télécommunications.

Mais loin d'être une année de transition, l'année 2009 a été pour le CGIET une période d'activité particulièrement riche et diversifiée dans ses missions de conseil et d'appui, d'évaluation des politiques publiques, d'inspection, d'audit et de prospective. Cette activité traduit l'intérêt porté à notre conseil général par l'ensemble des responsables publics, et en particulier par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi qui le préside. Notre expertise et notre capacité à instruire des questions complexes ou à inspirer les politiques publiques dans nos domaines de compétences ont été amplement sollicitées en 2009 comme le montre ce rapport d'activité.

Le CGIET a contribué activement aux Etats généraux de l'industrie, sous l'égide du ministre chargé de l'industrie. J'en ai été le rapporteur général et plusieurs membres du conseil général se sont impliqués dans toutes les commissions.

A la demande de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le CGIET a entamé une réflexion de fond sur l'avenir des écoles dont il exerce la tutelle et sur l'articulation de leurs stratégies dans un cadre fédératif commun.

En outre, le CGIET a été associé à un certain nombre de réflexions de fond comme la libéralisation du service postal qui doit être achevée au 1^{er} janvier 2011, ou comme l'avènement de la société numérique, notamment au travers du groupe de travail « Développement éco-responsable et technologies de l'information et des télécommunications (DETIC) ». De nombreuses missions confiées au CGIET dans le domaine de l'énergie lui ont permis de formuler des propositions visant à améliorer tant le respect de l'environnement que la sécurité d'approvisionnement. Signalons également une activité soutenue à l'international de notre conseil général, notamment grâce à la compétence particulière de certains de ses membres.

Je voudrais souligner enfin que, fort d'une compétence reconnue, le CGIET intervient aussi dans l'urgence à la demande des ministres, pour expliquer un dysfonctionnement ou pour régler un conflit. Les missions correspondantes sont souvent trop ciblées pour être détaillées dans un rapport d'activité mais elles sont essentielles car elles contribuent à inscrire le CGIET non seulement dans la conception mais aussi dans l'action immédiate.

Son ancrage dans l'action, le CGIET le doit aussi à ses trois domaines de responsabilité : la gestion du corps des mines, l'exercice de la tutelle et du pilotage stratégique des écoles des mines et de l'Institut Télécom et la publication de la revue des Annales des Mines, trois domaines qui évoluent de façon importante dans un contexte de mondialisation.

En cette année 2010, où nous fêtons le bicentenaire de la création du Conseil général des mines, le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies sort en quelque sorte régénéré du processus de fusion. Il est « en ordre de marche » pour répondre aux demandes des responsables publics dans ses domaines de compétences, au service des politiques publiques, au service du développement de la société et de l'économie de notre pays.



Sommaire

Editorial	2
Les faits marquants	6
La vie du CGIET	8
Les missions du CGIET	
Les missions de conseil et d'appui	14
Les missions d'animation ou de coordination	22
Les avis relatifs à la gestion du sous-sol et aux titres miniers	27
Les missions d'inspection et d'audit	28
Les domaines de responsabilité du CGIET	
La gestion du corps des mines	32
La tutelle des grandes écoles d'ingénieurs et de management du ministère de l'économie	35
Les publications des Annales des Mines	42
Annexes	
L'organigramme du CGIET en mai 2010	45
Les membres du CGIET en 2009	46
Les missions réalisées par le CGIET en 2009	47

Le CGIET en 2009

Faits marquants



16 janvier

Le décret 2009-64 fusionne le conseil général des mines et le conseil général des technologies de l'information et crée le conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) à compter du 1^{er} février 2009.



16 février

Une réflexion est engagée, à la demande de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, sur l'évolution de l'organisation collective des écoles des mines et des écoles des télécommunications.

25 mars

A la suite de l'annonce par le Président de la République de la nomination de « commissaires à la réindustrialisation » par bassin d'emploi, le premier commissaire est nommé pour la Picardie : il s'agit de Claude Trink, ingénieur général des mines et membre du CGIET.



29 mai

L'assemblée plénière du CGIET se réunit sous la présidence de Madame Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Le vice-président présente les grandes lignes de la mise en place du CGIET et introduit deux présentations sur « la ré-industrialisation des territoires » et « le développement éco-responsable et technologies de l'information (DETIC) ».



14 et 15 septembre

Le CGIET organise un séminaire interne de réflexion pour renforcer le travail collectif et la cohésion entre les membres et, in fine, pour améliorer l'efficacité de son action et la qualité du service rendu.



8-9 octobre

L'école des mines de Saint-Etienne accueille la conférence annuelle des directeurs des écoles des mines (CODEM 2009) sur son campus George Charpak à Gardanne. Cette année, les responsables de l'Institut Télécom sont présents et le vice-président du CGIET présente les défis que doivent relever, ensemble, les écoles des mines et les écoles des télécommunications.



15 octobre

Les Etats Généraux de l'Industrie sont lancés par Monsieur Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie : le CGIET est fortement impliqué dans l'organisation et dans les réflexions de ces Etats Généraux ; le vice-président du CGIET en est le rapporteur général.



5 novembre

Une cérémonie est organisée à l'occasion de la remise des certificats de titularisation à la première promotion du corps des mines « fusionné ».



11 décembre

Le rapport 2009 du CREDOC sur « la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française » est remis à la presse. Réalisé à la demande du CGIET et de l'ARCEP, ce rapport analyse la diffusion, l'usage et l'image de ces technologies en France.

La Vie du CGIET

Selon les termes du décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 qui l'a créé, le CGIET est compétent dans les domaines suivants :

- développement économique et industrie ;
- technologies de l'information, communications électroniques, informatique, techniques audiovisuelles, espace et secteur postal ;
- énergie, ressources minières et minérales et utilisation du sous-sol.

Le Conseil est également compétent pour toutes les activités se rattachant à ces domaines, notamment en matière de services associés, de technologie, de recherche, de formation, de métrologie, de sécurité industrielle et de risques technologiques.

Le CGIET est placé sous l'autorité directe du ministre chargé de l'économie, qui le préside, et des ministres chargés de l'industrie et des communications électroniques. En outre, il est à la disposition, en tant que de besoin, des ministres dont relèvent ses compétences, et notamment du ministre chargé de l'énergie et des ressources minières (MEEDDM).

Les activités du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) relèvent de quatre modes d'intervention :

- Conseiller : le CGIET conduit des missions d'étude, de réflexion, d'évaluation ou d'audit ; il émet également des avis dans le cadre du déroulement de certaines procédures, minières notamment, ou à l'occasion de consultation sur des projets de texte ;
- Inspecter : le CGIET assure des missions permanentes d'inspection portant sur les services déconcentrés et des établissements publics dont la liste est déterminée par les ministres concernés ; il peut également mener toute mission d'inspection entrant dans son domaine de compétence ;
- Gérer et piloter : le CGIET assure la gestion du corps des mines et exerce la tutelle des écoles d'ingénieurs et de management qui relèvent du ministère de l'économie, à savoir six écoles des mines et l'Institut Télécom ;
- Communiquer : le CGIET assure la publication des Annales des Mines, qui visent à diffuser auprès des décideurs des dossiers de synthèse permettant d'explorer largement la problématique de grands sujets couvrant les divers aspects de l'activité économique.

LES MISSIONS RÉALISÉES PAR LE CGIET

Le CGIET a réalisé en 2009 de l'ordre de soixante-dix missions qui peuvent être classées en quatre grandes catégories : missions de conseil, missions d'inspection et d'audit, missions d'appui et missions d'évaluation de politiques publiques.

Les missions de conseil sont demandées essentiellement par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ou par le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Elles sont en général destinées à analyser une problématique sectorielle ou thématique et à émettre des avis et des recommandations permettant de préparer la prise de décisions publiques. Elles présentent généralement un caractère stratégique, voire prospectif. En 2009, ces missions ont constitué environ 42 % de l'activité du CGIET.

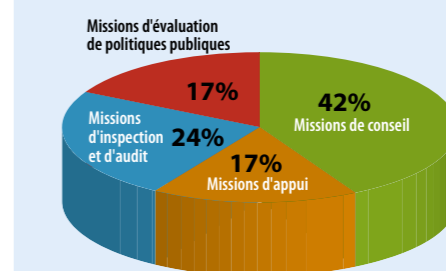
Les missions d'appui portent généralement sur des questions plus immédiatement opérationnelles. Elles sont souvent réalisées à court préavis et bref délai, notamment pour contribuer à la résolution de situations d'urgence, à la demande des ministres et en appui à l'action de certaines directions le cas échéant. En 2009, ces missions ont représenté environ 17 % de l'activité du CGIET.

Les missions d'inspection portent traditionnellement sur les services déconcentrés du ministère l'économie, de l'industrie et de l'emploi et sur les organismes sous la tutelle de ce ministère. A la suite de la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, une partie de ces missions est en cours de redéfinition, en liaison avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable. Des missions d'audit sont demandées également sur des services dont le ministère n'exerce directement aucune tutelle. C'est le cas par exemple en 2009 des divisions territoriales de l'ASN, à la demande de cette autorité indépendante et ainsi que le prévoit le décret

constitutif du CGIET. Ensemble, ces missions d'inspection et d'audit ont représenté 24 % des missions du CGIET en 2009.

Enfin, les missions d'évaluation de politiques publiques ont pour objectif de formuler des recommandations opérationnelles visant à améliorer l'efficacité et la performance générale des dispositifs publics, en particulier dans le cadre de la politique de modernisation de l'Etat. En 2009, environ 17 % des missions du CGIET ont relevé de ce type d'activité. Le CGIET a ainsi participé notamment à trois audits portant sur la révision générale des politiques publiques (RGPP), à un audit général des démarches qualité au sein du MEEDDM et à une évaluation des cinq préfigurations de DIRECCTE en région.

La répartition des missions en 2009



Ces missions sont réalisées sous la responsabilité du ou des membres du CGIET qui en sont chargés. Une charte adoptée par le CGIET précise les principes qui étayent la qualité des travaux fournis.

Le CGIET est souvent amené à assurer des missions sur des thématiques transverses à vocation interministérielle, ce qui le conduit à travailler avec d'autres services d'inspection. De nombreuses missions conjointes sont ainsi réalisées avec l'Inspection générale des finances (IGF), avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), avec l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), avec l'Inspection générale de l'administration (IGA), avec le Contrôle général économique et financier (CGEFI), avec le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), avec l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et avec le Conseil général de l'armement (CGArm).

Un séminaire interne a été organisé les 14 et 15 septembre 2009 pour rechercher les voies et moyens d'améliorer encore l'efficacité de l'action du CGIET et la qualité des services rendus. Ce séminaire a permis de définir les grandes lignes d'un plan d'actions comportant notamment un guide de procédure qui permet un regard collectif sur ces missions.

UN TRAVAIL COLLECTIF DANS LE CADRE DES SECTIONS

Par arrêté du 16 janvier 2009, quatre sections ont été créées au sein du CGIET :

- une section « technologies et société » traite des questions concernant l'influence des évolutions technologiques sur la société, notamment dans les champs de l'économie de la connaissance, de la santé et de la sécurité publiques et du développement des usages ;
- une section « innovation, compétitivité et



modernisation » traite des questions intéressant la compétitivité des entreprises et des territoires, l'innovation, la normalisation, l'entrepreneuriat, la propriété intellectuelle et l'intelligence économique ;

- une section « régulation et ressources » traite, dans les domaines de compétences du conseil, des questions de régulation ainsi que des questions intéressant l'économie des réseaux, la continuité et la compétitivité des approvisionnements et la gestion des ressources rares ;
- une section « sécurité et risques » traite des questions de prévention, d'anticipation et de traitement des risques de toute nature (sécurité industrielle, sûreté nucléaire, police des activités extractives, sécurité des réseaux, sécurité des systèmes d'information et de communication).

Les quatre sections ont ainsi chacune des champs d'intérêt qui recouvrent la plupart des thématiques sectorielles. En général, chacun des membres du CGIET contribue aux travaux

de deux sections. Au cours de l'année 2009, les sections se sont réunies avec un rythme mensuel, en s'attachant à favoriser le rapprochement entre les deux cultures historiques constitutives du nouveau conseil général – à savoir celle issue du Conseil général des mines et celle issue du Conseil général des technologies de l'information – et en s'efforçant d'approfondir des thèmes fédérateurs.

Cette volonté de valorisation mutuelle des deux cultures s'est retrouvée à quatre niveaux grâce :

- à la présentation, au sein des sections, de rapports de missions réalisées par les membres du CGIET sur des thèmes liés aux domaines de compétence de ces sections, suivie de débats permettant l'appropriation collective des questions abordées ;
- au choix de quelques actions propres permettant aux membres des sections d'approfondir des thèmes anticipant, autant que possible, les besoins des ministres et préparant ainsi des missions à venir ;

- à la formulation d'avis aux ministres : ces avis peuvent être ponctuels sur un sujet sur lequel le CGIET souhaite attirer l'attention d'un ministre ; ce fut le cas en décembre 2009 sur les réseaux domiciliaires (voir encadré), à l'initiative de la section « technologies et société ». Ils peuvent être systématiques : un groupe de travail spécifique est alors créé au sein de la section en charge de ces avis pour instruire les dossiers correspondants. C'est le cas des affaires relatives aux titres miniers sur lesquelles le Conseil est consulté en application de dispositions réglementaires : trente huit avis ont été formulés en 2009 dans ce cadre par la section « régulation et ressources » ;
- à l'audition de personnalités extérieures. De façon générale, les sections ont recherché à nouer des contacts avec des partenaires partageant les mêmes préoccupations au sein de l'Etat et auprès des parties prenantes extérieures. A titre d'exemple, la section « sécurité et risques » s'est rapprochée des sections et groupes de travail ayant en charge les questions de risques naturels et technologiques au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

Dans ce dernier exemple, la volonté de travailler ensemble a conduit les trois sections et groupes de travail du CGEDD, du CGAAER et du CGIET à conclure, le 21 septembre 2009, un protocole d'accord qui met en place le « Collège commun RNT », instance de coordination relative aux risques naturels et technologiques. Cette instance est pilotée par un bureau restreint comportant les présidents des trois sections ou groupes de travail concernés. En 2009, le collège s'est réuni deux fois en formation plénière sur des sujets d'intérêt commun.



Il convient également d'évoquer l'implication de plusieurs membres du CGIET comme membres ou comme présidents de divers jurys de recrutement pour des corps relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : techniciens supérieurs de l'industrie et des mines, accession au grade de technicien principal, ingénieurs de l'industrie et des mines, ingénieurs des mines issus d'écoles autres que l'école polytechnique ou de voies de recrutement internes.



Avis sur les réseaux domiciliaires

La section « technologies et société » a adopté un avis sur les enjeux industriels et sociaux liés à la distribution de l'Internet à haut débit à l'intérieur des foyers domestiques et des lieux d'activités, l'ensemble des technologies associées à ce service étant désigné sous l'appellation « réseaux domiciliaires ». Ces réseaux sont en très forte progression tant en Amérique du Nord que dans certains pays d'Asie. Les enjeux en termes de dynamisme industrielle, d'activités de conception de logiciels de haut niveau (gestion de systèmes complexes sur laquelle la France est bien placée), d'amélioration des services publics, d'économies sur les budgets sociaux par la télémédecine et le télétravail sont stratégiques à moyen terme pour un pays comme le nôtre.

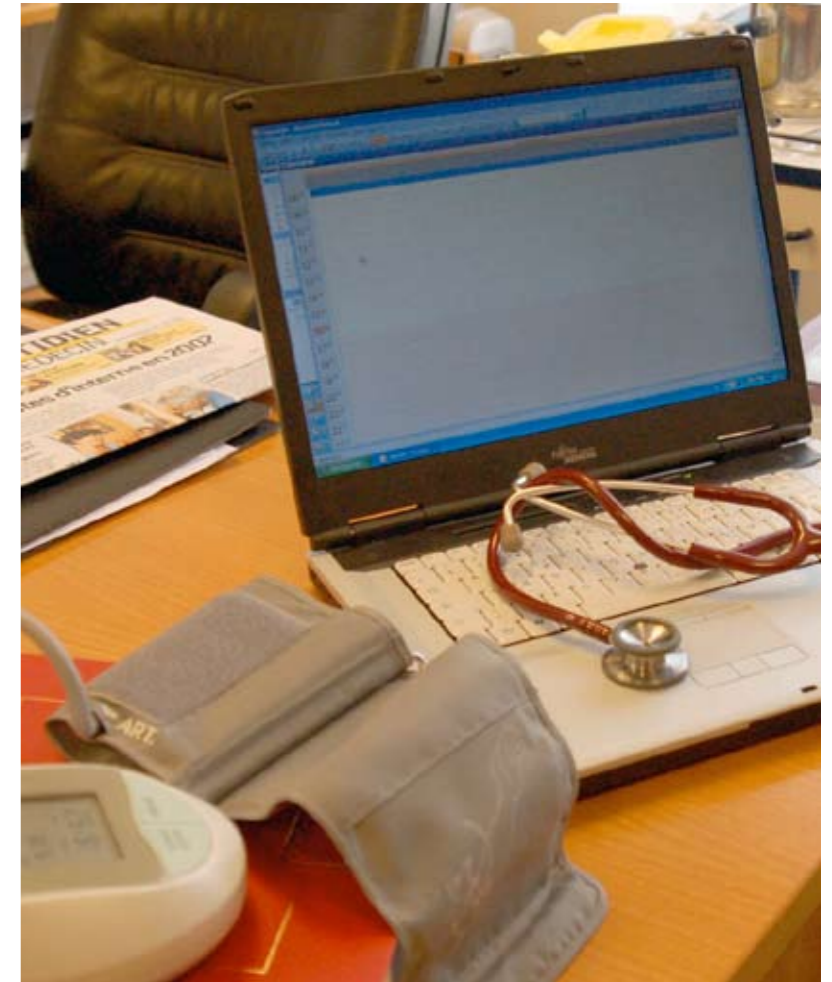
Afin de faciliter l'action des entreprises et de préparer la société au développement de ces réseaux domiciliaires, plusieurs mesures concrètes pourraient être prises rapidement : initier et encourager les travaux au sein d'organismes internationaux pour formaliser des normes pour le matériel et les logiciels, lancer des expérimentations en appliquant ces normes à quelques ensembles de logements sociaux et favoriser le développement de nouveaux usages, notamment l'hôpital à domicile, en développant des projets de R&D et en mobilisant les acteurs publics correspondants.

UNE OUVERTURE INTERNATIONALE

Signalons enfin le développement des préoccupations internationales du CGIET.

Une approche de comparaison internationale (benchmark) est de plus en plus demandée dans le cadre des missions réalisées par le CGIET. C'est ainsi que l'analyse du projet de Campus cancer de Toulouse a amené le missionnaire du CGIET à étudier l'Oslo Cancer Cluster (OCC) : ce pôle norvégien de cancérologie réussit à obtenir une coopération étroite entre hôpital et centre de recherches, notamment par le fait que les principaux cadres médicaux de l'hôpital sont tenus d'être docteurs es-sciences et d'avoir publié dans des revues internationales à comité de lecture. Les résultats obtenus par l'OCC, tant médicaux que scientifiques, sont de haut niveau international et pourraient servir de référence pour le projet toulousain.

Parmi les missions de conseil et d'appui, 15 % d'entre elles supposent une ouverture internationale explicite. Ainsi, une mission de coopération a-t-elle été réalisée, à la demande du MEEDDM, pour la rénovation du code national minier en Mongolie. Plusieurs missions supposaient la recherche d'une stratégie commune avec plusieurs pays européens, comme pour la mise en œuvre du Plan solaire méditerranéen ou pour le lancement d'une initiative stratégique de l'Allemagne et de la France pour les énergies alternatives du futur. Deux missions préparaient une action internationale, que ce soit pour préciser les conditions dans lesquelles la France pourrait coopérer avec un pays tiers pour la construction d'une usine de retraitement du combus-



tible nucléaire ou pour définir les moyens d'une politique européenne de sécurité d'approvisionnement en gaz. Le CGIET réalise également une étude des principaux services postaux étrangers : en 2009, cette mission a porté sur le Danemark et les Pays-Bas.

Enfin, certains membres du CGIET sont fortement impliqués dans des activités au sein d'organismes internationaux (voir notamment le chapitre relatif aux missions d'animation et de coordination du CGIET).

Les Missions du CGIET

LES MISSIONS DE CONSEIL ET D'APPUI

Les missions de conseil et d'appui aux ministres réalisées en 2009 peuvent être regroupées autour de quatre thématiques principales : développement économique et innovation, énergie, technologies de l'information et gestion des risques. Plusieurs missions ont également été réalisées sur des questions liées aux matières premières non énergétiques ; elles seront évoquées dans le chapitre sur les avis relatifs à la gestion du sous-sol. Ces cinq thématiques sont au cœur des domaines de compétence du CGIET, tels qu'ils sont précisés dans le décret du 16 janvier 2009 qui définit son statut.

Développement économique et innovation

Le CGIET suit de près les politiques de l'Etat visant à améliorer la compétitivité de nos entreprises et leur capacité à innover. Dans ce domaine, l'année 2009 a été marquée par le lancement, le 3 septembre par le Président de la République, des Etats généraux de l'industrie. Il s'agissait d'engager une forte mobilisation pour identifier et construire, avec tous les acteurs concernés, les bases permettant

à l'industrie française de retrouver une place centrale dans l'économie du pays. Le ministre chargé de l'industrie a mis en place un large dispositif de concertation au niveau régional et national dans lequel le CGIET s'est pleinement engagé. D'une part, plusieurs membres du CGIET ont été désignés en qualité de membres des groupes de travail thématiques ou sectoriels nationaux. D'autre part, Pascal Faure, vice-président du CGIET, s'est vu confier la fonction de rapporteur général du Comité national des Etats généraux, présidé par Jean-François Dehecq. A ce titre, il a mis au point la synthèse des travaux des Etats généraux que le Comité national était chargé d'établir (voir encadré).

Une mission a également été confiée au CGIET sur le projet Campus cancer de Toulouse. Il s'agissait d'analyser, sur un exemple concret, l'articulation des différents outils créés depuis quelques années par l'Etat en matière de recherche et d'innovation (fondations de recherche, fondations de coopération scientifique, pôles de compétitivité). Des missions ont visé également à évaluer précisément l'impact de la crise économique sur des établissements publics et sur plusieurs secteurs industriels.



Enfin, le CGIET a conduit plusieurs missions dans le secteur postal, contribuant à la préparation de l'ouverture totale du marché du courrier à la concurrence prévue le 1^{er} janvier 2011, et à celle de la transformation de La Poste en une société anonyme à compter du 1^{er} mars 2010.

Le CGIET a ainsi conduit une mission sur les conditions d'exécution du service postal dans les collectivités et territoires d'outre-mer : la création en 2007 des nouvelles collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, l'actualisation du statut de Saint-Pierre-et-Miquelon et la départementalisation de Mayotte en 2011 d'une part, le changement de statut de La Poste et l'ouverture complète du marché d'autre part, imposent en effet une actualisation du cadre juridique applicable au service postal et à la philatélie dans ces collectivités. Le CGIET a proposé des recommandations précises permettant d'adapter le cadre d'activité du service postal aux nouvelles règles en vigueur outre-mer.

Les missions de benchmark international sur les services postaux se sont poursuivies en 2009 avec l'analyse des Pays-Bas et du Danemark (voir encadré).

Les États généraux de l'industrie

Les travaux des États généraux ont débuté au mois d'octobre 2009. Jusqu'à la fin de l'année 2009, le Comité national a conduit et achevé la première phase de sa mission consistant à dresser un diagnostic d'ensemble, partagé par tous les acteurs, des forces et faiblesses de l'industrie française. Parmi les forces, les États généraux ont notamment relevé la présence en France de grandes entreprises à rayonnement mondial et d'écosystèmes innovants dans certains segments industriels ; ils ont souligné également la qualité reconnue de la formation des ingénieurs et des scientifiques ainsi que l'existence de dispositifs publics de soutien attestant l'intérêt des Pouvoirs publics et des collectivités locales pour l'industrie. Parmi les faiblesses, l'accent a été mis sur la perte progressive, depuis 2000, de l'avantage compétitif par rapport à l'Allemagne que constituaient jusqu'alors les coûts du travail en France ; les États généraux ont insisté également sur l'insuffisance de la culture de l'innovation et de la créativité et sur le manque d'attractivité des métiers de l'industrie provoqué par une image dégradée de l'industrie dans l'opinion. Ces constats ont permis aux États généraux d'identifier les principaux enjeux d'une nouvelle politique industrielle : combiner toujours davantage innovation, production et services, créer un environnement plus favorable à la compétitivité autour d'écosystèmes et de filières, et mobiliser tous les acteurs autour de l'objectif de reconquête industrielle.

Les travaux ultérieurs de recensement et de synthèse des propositions des acteurs, conduits début 2010, ont débouché sur l'annonce par le Président de la République, le 4 mars 2010, d'un ensemble de vingt trois mesures articulées autour de cinq axes : mettre l'industrie au cœur d'un grand projet commun, développer l'emploi et les compétences sur les territoires, consolider la structuration des filières industrielles françaises, renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation, assurer le financement de l'industrie. La mise en œuvre de ces 23 mesures est largement engagée et se poursuit.

Pour en savoir plus : <http://www.etatsgeneraux.industrie.gouv.fr>

Mission sur l'analyse du marché postal aux Pays-Bas et au Danemark

Au moment où les pays européens ont décidé la constitution, à partir du 1^{er} janvier 2011, d'un marché unique postal totalement ouvert à la concurrence, il est important d'analyser les changements importants qui caractérisent les marchés postaux de certains pays voisins. Cette mission, confiée au CGIET, a porté en 2009 sur les Pays-Bas et sur le Danemark.

Les Pays-Bas, qui ont libéralisé leur marché postal en mars 2009, après la Suède (en 1993), la Finlande (en 1994) et le Royaume-Uni (en 2006), constituent un laboratoire de la politique souhaitée par l'Union européenne. Les pouvoirs publics néerlandais ont décidé de laisser toute l'initiative aux marchés, en veillant à ce qu'il n'existe plus aucune barrière légale. La situation néerlandaise fait émerger aujourd'hui une véritable problématique en termes d'évolution de l'emploi, qui résulte de la concurrence effrénée que se livrent les opérateurs.

Au Danemark, l'analyse du marché postal et des stratégies d'évolution des principaux protagonistes met en évidence une anticipation remarquable du marché postal par les autorités danoises, anticipation qui a conduit notamment à la fusion, en 2009, entre les Postes suédoise et danoise. Cette fusion inattendue avait pour objectif la constitution rapide d'un groupe industriel postal de dimension internationale, en mesure de rester compétitif face à la déréglementation des marchés postaux européens. Cet évènement majeur est symptomatique d'un changement total de perspective de la part des opérateurs postaux de nombreux pays européens.

Énergie

Dans le secteur de l'énergie, l'année 2009 est marquée par la mise en œuvre du troisième paquet énergie-climat de l'Union européenne et la perspective d'une augmentation sensible de la production intermittente d'énergie renouvelable, par des réflexions sur l'organisation du marché de l'électricité et par la préparation du sommet de Copenhague de la fin de l'année. En outre, la crise russo-ukrainienne du début de l'année 2009 a fait resurgir en Europe des préoccupations sur la sécurité de son approvisionnement gazier. Le CGIET s'est fortement impliqué dans ce secteur, qui fait partie de ses domaines de compétence traditionnels. Une majorité de ces missions présente un caractère international et stratégique.

A la demande du Président de la République, un ingénieur général des mines, membre du CGIET, a mis en évidence les opportunités d'initiatives franco-allemandes qu'offrait le secteur des énergies renouvelables et proposé des voies et moyens de les mettre en œuvre. Lors d'une seconde mission, il a souligné

la nécessité d'une véritable politique de sécurité d'approvisionnement gazier à l'échelle de l'Union européenne, fondée notamment sur la conclusion de partenariats stratégiques avec les trois régions productrices qui bordent l'Europe.

Sur l'organisation des marchés, le CGIET a réalisé deux missions relatives aux prix de l'énergie, l'une sur les moyens de réduire le coût des carburants dans les Antilles et l'autre sur les possibilités d'une meilleure valorisation énergétique de la bagasse sur l'île de la Réunion. Ces missions se sont fondées sur une analyse de l'organisation industrielle et de la structure des prix sur place. Les propositions tiennent compte également du jeu des acteurs économiques locaux.

De même en Corse, le raccordement de l'île à une source de gaz naturel fait l'objet d'une attente forte. Le CGIET a vérifié qu'un approvisionnement de la Corse en gaz naturel était réalisable dans des conditions techniques et financières acceptables, sous réserve que le projet d'un consortium privé algéro-italien de gazoduc destiné à relier l'Algérie à



l'Italie du nord via la Sardaigne voie le jour, ce qui pourrait faire l'objet d'une décision définitive dès cette année 2010.

Deux missions ont porté spécifiquement sur les réseaux électriques en métropole. L'une consistait à estimer le prix du réseau à haute tension de la SNCF à transférer à la société RTE (voir encadré). L'autre avait pour objet la sécurisation du réseau de distribution électrique vis-à-vis des événements climatiques extrêmes. Au-delà de la gestion des risques, cette dernière mission a permis d'analyser le pilotage des investissements à long terme sur le réseau électrique à moyenne tension, de constater les multiples contraintes institutionnelles auxquelles il était soumis et de proposer des solutions pour l'améliorer.

Parmi les missions de nature internationale, le CGIET a précisé les enjeux, notamment industriels, du Plan solaire méditerranéen ; il en a analysé les contraintes et proposé des moyens de les surmonter. En particulier, l'équilibre économique de ce projet dépend essentiellement de la capacité à vendre, à prix élevé, une part significative de la production électrique dans les pays du nord de la Méditerranée alors que les interconnexions électriques entre les pays du sud et les pays du nord restent, en grande partie, à financer et à installer. Le rapport insiste sur l'importance d'une bonne gouvernance du projet et signale que les enjeux pour l'industrie française dépendent d'un soutien spécifique à une filière aujourd'hui quasiment inexistante dans notre pays.

Mission relative à la valeur des biens de la SNCF à transférer à la société RTE

La loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité a confié à la société RTE le réseau public de transport d'électricité. Les ouvrages relevant de ce réseau appartenant à EDF sont devenus la propriété de RTE et les ouvrages appartenant, pour des raisons historiques, à d'autres entreprises devaient être transférés à RTE à titre onéreux. Ainsi, le réseau électrique haute tension (HT) des Houillères du Bassin de Lorraine a-t-il été racheté par RTE dès 2004.

En revanche, aucun accord n'a pu intervenir sur le prix de transfert à RTE de l'important réseau HT de la SNCF : 4000 km de lignes et 150 ouvrages de passage. Le Gouvernement a alors décidé d'instituer la «Commission des différents» prévue par la loi de 2004, présidée par un membre de la Cour des Comptes et composée d'un membre du CGEDD, spécialiste du transport ferroviaire, et d'un membre du CGIET, spécialiste des lignes HT.

En l'absence de toute valeur comptable, la commission s'est attachée à déterminer la valeur d'un équipement industriel complexe et hétérogène (lignes aériennes diverses, pylônes, câbles souterrains, ouvrages de passage), certes régulièrement entretenu mais mis en service depuis de nombreuses décennies. Cette estimation supposait une évaluation de la durée de vie technique des biens à transférer.

La Commission a finalement décidé d'estimer la valeur actuelle du réseau SNCF à partir de sa valeur de construction à neuf, affectée d'un coefficient de prise en compte de sa durée de vie résiduelle. La valeur de construction à neuf a été estimée en s'appuyant sur la moyenne des coûts de reconstruction selon les normes et les pratiques en vigueur lors de la construction et celles d'aujourd'hui. C'est sur ces bases que la Commission a fixé, par décision du 9 juillet 2009, la valeur des biens de la SNCF à transférer à la société RTE.

Technologies de l'information

Le CGIET s'est impliqué tant sur les questions de neutralité internet que sur le développement des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la société française.

En 2009, une décision du Conseil constitutionnel considère que l'accès à internet est nécessaire pour garantir la liberté de communication et que celle-ci ne doit pas être entravée. Or une neutralité parfaite, c'est-à-dire un accès d'internet à tous les éditeurs de contenu et à tous les utilisateurs sans restriction et sans contrôle, soulève de nombreuses questions, notamment sur la gestion d'un trafic en très forte augmentation, sur le financement des investissements nécessaires, sur l'usage des ressources disponibles accaparées à l'excès par quelques-uns, sur l'utilisation d'internet pour des activités illégales. Les moyens techniques permettant de porter atteinte à la neutralité d'internet sont progressivement disponibles sur le marché que ce soit pour le blocage, le ralentissement, le filtrage ou la discrimination de certains services. Ils sont d'ores et déjà utilisés par les fournisseurs d'accès à internet sous couvert de gestion de trafic et se développent notamment pour interdire les activités illégales. Mais ces pratiques font l'objet de débats, en France comme à l'étranger, quant à leur légitimité, leur faisabilité, leur efficacité et leur contrôle.

Le CGIET a apporté son expertise technique à ces questions dans le cadre de deux missions, l'une à la demande de l'ARCEP sur le cadre juridique permettant d'assurer cette neutralité internet dans les meilleures conditions, l'autre à la demande du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités

territoriales sur le coût et les performances des dispositifs techniques à mettre en place pour la préparation de la loi LOPPSI et pour la mise en œuvre de la loi HADOPI.

Quant aux usages, le CGIET a réalisé une mission sur l'utilisation des technologies de l'information en vue d'optimiser les consommations d'énergie et de favoriser le développement éco-responsable des entreprises (voir encadré).

En outre, trois missions ont été effectuées sur la diffusion des TIC dans le secteur de la santé. Ces missions font suite aux travaux conduits par le CGTI depuis plus de quatre ans dans ce domaine. La pénétration de ces technologies dans le secteur de la santé reste, en France et en Europe, en retard par rapport à ce qu'on observe dans d'autres secteurs. Face à ce constat, le CGIET a été amené à poser la question de l'évaluation des avantages potentiels de ces technologies dans le domaine de la santé. Il s'est interrogé en outre sur l'intérêt d'un investissement dans une recherche scientifique et technologique spécifique au secteur de la santé. Les mêmes questions lui ont été posées pour le système de santé des armées.

Signalons enfin que le CGIET a de nouveau réalisé une étude avec l'appui du CREDOC sur la diffusion des TIC dans la société française. Cette étude, suivie depuis neuf ans, permet de mesurer le rythme et la nature de la réduction de la fracture numérique, ainsi que la perception des questions relatives à la sécurité et au respect de la vie privée. Elle représente également un outil utile pour l'administration en ce qui concerne la croissance de l'utilisation des télé-procédures (voir encadré).

Mission sur développement éco-responsable et technologies de l'information (« DETIC »)

A la demande de Madame Christine Lagarde, ministre chargée de l'économie, un groupe de travail a été créé, à la fin de l'année 2008, pour réfléchir aux moyens de réduire l'empreinte environnementale des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de favoriser leur utilisation au service du développement éco-responsable des entreprises.

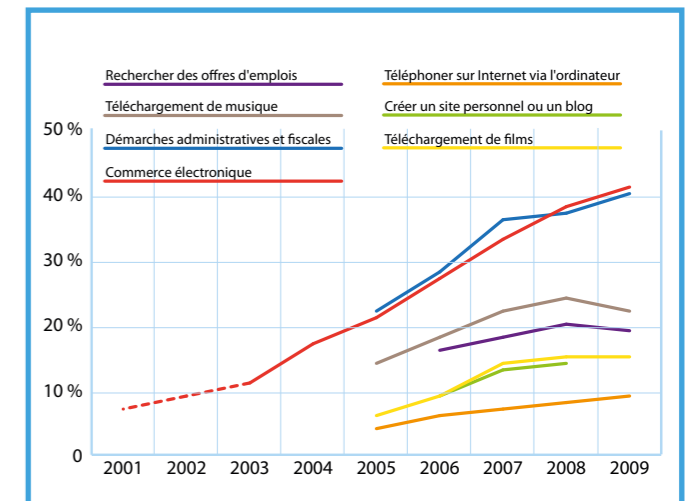
Ce groupe « DETIC », présidé par Michel Petit, a travaillé durant l'année 2009 dans le cadre du CGIET à la recherche d'un consensus entre différents acteurs, notamment industriels, utilisateurs et pouvoirs publics. Les nombreux participants étaient répartis en trois ateliers, plus spécialement chargés des composants, des centres de calcul et de l'appropriation des TIC par les entreprises.

Le rapport formule une série de recommandations visant à promouvoir une démarche analytique, notamment en amplifiant les activités de normalisation au sein des instances internationales et en surveillant le non respect des réglementations, ainsi qu'une démarche systémique, notamment par une formation des futurs ingénieurs et une sensibilisation des consommateurs au développement de logiciels qui optimisent les besoins en matériels. Le rapport suggère en outre que la France cherche à attirer sur son sol des centres de données innovants. Il a également proposé des mesures visant à une meilleure appropriation des outils TIC, notamment développer les réseaux domiciliaires favorisant le télétravail et la télémédecine, promouvoir la « maquette numérique » des bâtiments et des quartiers pour optimiser leur consommation d'énergie, et enfin poursuivre la dématérialisation des échanges d'informations et des procédures administratives.

L'étude CREDOC

En 2009, le CGIET en partenariat avec l'ARCEP a confié au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) une enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française. Cette enquête repose non pas sur les ménages mais sur les individus : elle a été réalisée par interviews en face-à-face auprès de deux échantillons représentatifs de personnes âgées de 18 ans et plus, et d'individus âgés de 12 à 17 ans. Elle a mis en évidence une véritable exception sectorielle dans un contexte de crise économique : en 2009, le taux d'équipement des particuliers en téléphonie fixe a augmenté, la diffusion du téléphone mobile s'est poursuivie, l'Internet sur téléphone mobile a amorcé son décollage, et le nombre de personnes disposant personnellement d'un ordinateur et d'une connexion Internet a continué de croître, tandis que les différents usages des Technologies de l'information et de la communication (TIC) se diversifient toujours davantage (cf. tableau ci-contre).

C'est la 9^{ème} année consécutive que cette enquête est réalisée, ce qui permet d'identifier sur une période déjà significative les tendances lourdes des équipements et des usages au sein de la société. Pour cette raison, elle est saluée tant par les professionnels du secteur des technologies de l'information que par la presse grand public traditionnelle et en ligne.



Etude CREDOC : proportion des personnes utilisant les services, en % entre 2001 et 2009 (uniquement les plus de 18 ans en 2001 et en 2002)

Gestion des risques

Prévenir certains risques majeurs constitue une fonction régalienne de l'Etat. Or le rapide changement d'échelle des risques technologiques, la sensibilité croissante de la société en matière de sécurité ainsi que l'amélioration nécessaire de la compétitivité de notre économie conduisent à faire évoluer certains dispositifs publics de prévention des risques.

Le CGIET s'est ainsi penché sur la sécurité des communications électroniques – sous son double aspect : permanence des services rendus et respect des droits des utilisateurs – et a constaté qu'en la matière, les obligations qui encadrent l'activité des opérateurs n'étaient ni suffisamment définies, ni contrôlées. Or, l'évolution des technologies vers internet, la dépendance accrue de la société et de l'économie envers les communications électroniques et l'instauration d'une forte concurrence entre de nombreux opérateurs de réseau engendrent une véritable vulnérabilité : aujourd'hui, la sécurité des réseaux et des services de communications constitue une condition majeure de la bonne marche de la nation. La mission a étudié quelques exemples étrangers et formulé des propositions susceptibles d'améliorer le dispositif existant dans notre pays.

Dans ce domaine, le CGIET a également réalisé des missions plus immédiatement opérationnelles telles que l'évaluation, à la demande de la ministre de la santé et des sports, des risques de saturation des services téléphoniques des centres 15 des SAMU en cas de pandémie.

Le CGIET a contribué à une mission sur l'application de la législation des installations



Travaux de fermeture de la décharge de Régina (Guyane)

Une décharge guyanaise à fermer et réhabiliter rapidement

classées pour la protection de l'environnement. Cette mission visait à améliorer l'efficacité de l'instruction des dossiers – délais d'instruction, notamment pour les « petits et moyens dossiers », traitement des dossiers à fort contenu d'innovation, dialogue entre les acteurs économiques et les inspecteurs, prise en compte des autres législations – ainsi que l'efficacité des contrôles de mise en œuvre des mesures de préventions nécessaires.

Dans ce domaine, le CGIET a réalisé également des missions ciblées : sur la résorption des décharges non autorisées en Guyane (voir encadré) ou sur les mesures de réduction et de valorisation des émissions anthropiques de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

Signalons enfin une mission sur la constitution de stocks stratégiques de ressources minérales non énergétiques qui a remis à l'ordre du jour des problématiques qui, récemment encore, étaient jugées obsolètes dans un contexte de mondialisation. Les conclusions de la mission ont permis de contribuer à la préparation d'un plan d'actions arrêté au mois d'avril 2010 par le gouvernement.

Mission relative à la résorption des décharges non autorisées en Guyane

Cette mission sur la situation des décharges encore en service à la fin de l'année 2008 en Guyane prenait place dans le contexte d'un contentieux soulevé par les autorités communautaires sur les dernières décharges encore exploitées en France. La mission a été réalisée par un ingénieur général du CGIET, pour le compte du CGIET et du CGEDD à qui elle avait été confiée par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. La mission sur place a comporté la visite des douze sites importants de décharge, dont sept étaient en service et cinq réhabilités. Cette visite a permis d'établir l'état réel de leur situation : la réhabilitation des sites fermés avait été convenablement traitée, la phase administrative restant seule à mener ; l'inspection des ICPE assurait un bon suivi et proposait les mesures réglementaires nécessaires sur les sites en activité, que ces derniers soient autorisés ou non. Si certaines décharges pouvaient être fermées définitivement à bref délai compte tenu de l'existence d'exutoires de substitution, les autres pouvaient voir leur fonctionnement prolongé temporairement à condition d'être encadrées fermement.

Les constats effectués et les propositions émises ont permis aux autorités françaises de soutenir le dossier de contentieux avec des éléments que la Commission européenne a acceptés et pris en compte.

A l'occasion de son déplacement en Guyane, le missionnaire a signalé que le projet de plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) de la Guyane, qui lui avait été soumis, devait être amélioré sur plusieurs points importants avant sa mise à l'enquête publique. Dans le cadre d'une mission complémentaire, une analyse de ce projet de plan a été réalisée en liaison avec les services guyanais concernés et des propositions précises pour améliorer le texte ont été formulées dans un rapport transmis au MEEDDM le 23 juillet 2009. Le projet de plan, prenant en compte l'ensemble des modifications proposées, a été soumis à l'enquête publique le 18 août, pour une durée d'un mois ; il a été approuvé par arrêté du préfet de Guyane le 16 novembre 2009.

LES MISSIONS D'ANIMATION OU DE COORDINATION

Outre les missions d'études, les membres du CGIET ont assuré un certain nombre de missions d'animation ou de coordination dont quelques exemples sont présentés ici.

Missions nationales

Claude Trink a été le premier Commissaire à la ré-industrialisation, nommé pour la Picardie. Cette nomination fait suite à l'annonce, par le Président de la République, de la nomination de commissaires dans chaque bassin d'emploi « qui auront les moyens de rassembler tous les moyens de l'Etat au service de la ré-industrialisation de vos bassins ». Neuf autres commissaires seront nommés sur d'autres régions entre avril et juin 2009.

Sur un territoire multipolaire (Beauvais, Compiègne, Creil,...), l'action de Claude Trink s'est orientée selon trois axes : contacts, projets et procédures.

Il a d'abord constaté une véritable demande de la part des collectivités de pouvoir échanger et présenter leurs attentes et leurs projets. D'où l'importance d'aller à la rencontre des différents acteurs du territoire afin de passer de relations formelles à la constitution d'un véritable réseau fondé sur la confiance et qui favorise une accélération dans la prise de décision.

Le commissaire analyse les projets qui lui sont soumis mais il en impulse certains lui-même et veille à leur bon déroulement. Ainsi en 2009, le commissaire s'est-il attaché à faire progresser la réflexion collective sur des filières stratégiques, telles le machinisme agrico-



le ou l'éolien off shore en Picardie (Somme et Oise principalement), en examinant leurs retombées industrielles. Il a également identifié des projets exogènes susceptibles de s'implanter et de générer chaque fois un nombre significatif d'emplois, de l'ordre de 400 à 500, comme par exemple le traitement des pneus usagés ou l'implantation de centres d'appels.

Enfin, il a veillé au fonctionnement efficace de nombreuses procédures d'accompagnement, notamment par la définition précise des cahiers de charges des conventions de revitalisation. Et surtout, au moment de l'examen des demandes d'aide, il a encouragé le passage d'une approche qui se limite à l'attribution d'une prime à l'emploi à la mise en place d'une démarche visant à analyser les différents besoins de l'entreprise (financiers, mais aussi ressources humaines, foncières, marchés, innovation) afin d'y apporter des réponses concrètes.

La mise en place d'une véritable dynamique de ré-industrialisation suppose en effet que les acteurs du territoire prennent conscience qu'une entreprise n'est pas seulement une structure destinée à attribuer des contrats de travail : c'est un acteur économique en permanente évolution, confronté aux

marchés et à la concurrence, qui a besoin d'un environnement favorable de la part des autres acteurs du territoire, et qui doit s'insérer dans des réseaux de relations fortes.

Philippe Hirtzman s'est fortement impliqué dans la prospective du véhicule du futur, en particulier celle du véhicule électrique. En effet, il avait coordonné un groupe de travail présidé par Jean Syrota qui avait réalisé une mission commandée en mars 2008 au Centre d'analyse stratégique (CAS) par le secrétaire d'Etat chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique. Le rapport correspondant (« Le véhicule grand public d'ici 2030 »), remis au secrétaire d'Etat en septembre 2008, juste avant le « Mondial de l'automobile » de Paris, a suscité un grand nombre de sollicitations durant toute l'année 2009. Le CGIET a donc contribué à assurer la diffusion et la valorisation de cet ouvrage, notamment auprès de l'Automobile Club de France, du Groupement professionnel automobile, dans le cadre de l'Ecole de Paris du management, auprès de la revue des ingénieurs et de la Société de l'électricité, de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication (SEE). Un numéro spécial des Annales des mines (« La voiture individuelle de l'avenir » – Série « Réalités industrielles » – août 2009) a été consacré à ce sujet, sous la coordination de Philippe Hirtzman. Ce dernier a été enfin membre du groupe « Mobilité » constitué en octobre 2009 dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

Fabrice Dambrine, en tant que haut fonctionnaire au développement durable (HFDD)¹ du ministère de l'économie, de l'in-

dustrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, est chargé de préparer la contribution de ces deux ministères financiers à la stratégie nationale de développement durable, de coordonner les plans d'action correspondants et d'en suivre l'application.

En 2009, il a contribué à rédiger un projet de la nouvelle stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour la période 2010-2013, dont le processus d'élaboration a été lancé fin 2008. Cette nouvelle stratégie doit intégrer les engagements issus du Grenelle de l'environnement, tout en les complétant notamment sur les dimensions économique et sociale. Elle sera organisée en cohérence avec l'architecture de la stratégie européenne de développement durable dont elle adoptera le jeu d'indicateurs phares de suivi. Outil de sensibilisation et d'information, non normatif, le document vise un format concis et pédagogique, centré sur les enjeux et les priorités ; il sera accompagné d'une liste non exhaustive des principaux leviers d'action devant faciliter la mobilisation des acteurs publics et privés. En effet, contrairement à sa devancière, la nouvelle stratégie a vocation à s'adresser à tous les acteurs et non plus seulement aux seuls services de l'Etat. Dès lors, son processus d'élaboration repose sur une large concertation avec tous les acteurs intéressés. A cet égard, le projet de nouvelle stratégie a été soumis fin 2009-début 2010 au comité de suivi du Grenelle ainsi qu'au Conseil économique, social et environnemental.

Une consultation des représentants des collectivités territoriales, des milieux économiques et des salariés, ainsi que de la société civile (notamment les associations) sera organisée en 2010 ainsi qu'une consultation sur internet. L'objectif est de faire adopter la nou-

¹ Aux termes du décret n° 2003-145 du 21 février 2003 portant création du Comité interministériel pour le développement durable, chaque ministre désigne un haut fonctionnaire chargé du développement durable (HFDD). Les hauts fonctionnaires chargés du développement durable se réunissent en comité permanent présidé par le délégué interministériel au développement durable.



velle SNDD par un comité interministériel de développement durable en 2010. Les départements ministériels pourront ensuite définir leurs propres déclinaisons ministérielles de cette nouvelle SNDD.

Comme c'est explicitement indiqué dans le préambule du projet de SNDD, les ministères financiers insistent sur la nécessité d'inclure la soutenabilité des finances publiques dans la stratégie française. La logique de solidarité intergénérationnelle constitue en effet l'un des fondements du développement durable. Or la dette publique, qui s'élevait à 67,4 % du PIB en 2008, atteindra 84 % en 2010, notamment en raison des mesures d'urgence décidées en 2009 et qui ont permis de répondre à la crise économique. Cette dette pourra constituer un handicap majeur pour les générations futures qui auront à la rembourser au détriment de leur propre développement. L'actualité récente a donné tout son relief à cette préoccupation qui doit rester au cœur de la mise en œuvre de la future SNDD française.

Missions internationales

Certains membres du CGIET sont très sollicités dans des projets internationaux : leur activité marque une ouverture internationale que le conseil général souhaite renforcer dans les prochaines années.

Alan Bryden a réalisé plusieurs missions à l'international, notamment en participant au groupe EXPRESS, à une mission ONUDI et à une mission UIT.

Le groupe EXPRESS est un groupe d'experts mis en place par la Commission européenne en janvier 2009 pour élaborer des perspectives et des propositions pour l'évolution de la normalisation européenne à l'horizon 2020. Il comporte une trentaine de dirigeants d'horizons divers : organismes de normalisation, autorités publiques, industriels, consommateurs, syndicats, etc. La contribution d'Alan Bryden a porté notamment sur le positionnement international de la normalisation européenne et des mesures

envisagées. Le rapport du groupe, publié fin février 2010, doit servir de base à la préparation par la Commission d'un « package » normalisation qui sera soumis à consultation publique, avec une étude d'impact de diverses options pour lesquelles Alan Bryden a également été consulté.

L'ONUDI, organisation pour le développement industriel de l'ONU, a lancé une mission sur « les normes pour le développement durable : opportunités ou obstacles pour les échanges et les pays en développement ? ». Son directeur général a chargé Alan Bryden d'établir un rapport introductif sur ce thème, en vue d'une table ronde qui s'est tenue le 9 décembre 2009 à Vienne dans le cadre de la conférence biennale de l'ONUDI. Alan Bryden a participé à cette conférence générale et a été l'orateur de référence de la session correspondante.

Dans le cadre des travaux préparatoires, il a rencontré les dirigeants de la plupart des ONG qui développent des normes et des programmes de labellisation pour les produits et services apportant une contribution au développement durable, ainsi que divers organismes internationaux tels que la fédération internationale des organisations de consommateurs, l'ISO, l'OCDE, l'Organisation Mondiale du Commerce, le Centre du Commerce International ou la CNUCED.

Son rapport et les conclusions de la table ronde débouchent sur un plan d'actions pour l'ONUDI et de nouveaux partenariats dans ce domaine.

Alan Bryden a également participé à une mission de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur « la mise en place d'un système UIT d'évaluation de la conformité aux normes UIT de performance et d'interopérabilité des équipements et terminaux de télécommunications ».

Alan Bryden est intervenu comme expert dans le cadre du contrat européen de jumelage avec l'Ukraine conduit par l'AFNOR. Ce programme vise à permettre à l'Ukraine, et en particulier à son organisme de normalisation DSSU, de s'aligner sur les pratiques de l'Union Européenne en matière de normalisation et de certification, et, plus généralement, d'infrastructure qualité.

Enfin, Alan Bryden a été sollicité par le gouvernement de Singapour pour intervenir dans le cadre de la semaine de l'énergie qui s'y est tenue en novembre 2009. Il y est intervenu dans trois conférences ayant porté sur la contribution des normes internationales respectivement à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, à la diffusion de l'innovation et à la compétitivité des entreprises.

Françoise Roure conseille la Commission européenne (Direction générale de la recherche) pour le Dialogue international sur le développement responsable des nanosciences et nanotechnologies (processus d'Alexandria, depuis 2004). En 2009, elle a réalisé, dans le cadre de la préparation au 4^{ème} Dialogue qui s'est tenu en décembre 2009 à l'ambassade du Mexique à Paris, une contribution sur la gouvernance mondiale des nanotechnologies.

Françoise Roure est élue, chaque année depuis mai 2007, vice présidente du groupe de travail sur les nanotechnologies à l'OCDE. A ce titre, elle a participé au bureau de ce groupe de travail qui en établit la programmation pluriannuelle.

Elle est membre du comité technique de l'ISO TC 229, et à ce titre membre de la task force relative à la prise en compte des

demandes des citoyens et des consommateurs dans la normalisation des nanotechnologies réalisée par ce comité technique. Elle a participé avec Alan Bryden à la conférence européenne sur la gouvernance des nanotechnologies à Bruxelles en décembre 2009. Ensemble, ils ont fait des propositions pour compléter le schéma de gouvernance avancé par les organisateurs, notamment pour mieux souligner et prendre en compte le rôle de la normalisation internationale en matière de taxonomie, de terminologie, de métrologie, de sécurité et d'impact sur l'environnement.

Elle a été élue, en novembre 2009, présidente du comité consultatif du Consortium européen « ObservatoryNano », qui réalise un projet du 7^{ème} programme cadre de recherche et de développement (PCRD) de l'Union européenne. En 2009, Mme Roure a contribué à la conception de la plateforme de gouvernance pour les nanotechnologies préparée dans le cadre du programme européen FramingNano.

Mme Roure contribue depuis 2007 au projet de l'Union pour la Méditerranée et aux conférences ministérielles « euromed-industrie » en ce qui concerne les aspects TIC, innovation et PME. En 2009 elle a conduit, avec François Cholley, une mission en Jordanie sur les opportunités relatives à l'intégration des projets « euromed » pour ce pays.

Elle assure une présence du CGIET dans des conférences académiques internationales. Elle est appelée à donner des conférences à l'étranger sur les questions de gouvernance des technologies émergentes et de la coévolution entre technologies et société dans ces domaines, à la demande de gouvernements, d'institutions internationales ou de fora à caractère prénormatif. A ce titre, elle a participé notamment à la conférence organisée à Washington en juillet 2009 par l'OCDE et par

les académies américaines sur les enjeux de la biologie de synthèse.

René-François Bernard assure la coordination du réseau ENQHEE1², créé à la suite de travaux conduits par les écoles d'ingénieurs du ministère de l'industrie pour développer au plan européen la coopération entre l'enseignement supérieur et l'industrie, selon la recommandation du 5 décembre 2000 du Conseil européen des ministres de l'Industrie, sous présidence française (art.15).

La mission initiale du réseau européen ENQHEE1 est de développer en Europe la coopération entre les institutions de formation supérieure scientifique et technique, l'industrie et la société. Le réseau a déployé avec ses partenaires une démarche en trois étapes : une Charte Qualité des formations supérieures pour l'industrie, testée et validée en 2003 ; un système qualité, puis un Label d'excellence QUESTE³, en lien avec l'accréditation EQUIS pour les formations de management ; ce label a reçu la reconnaissance officielle de la Commission européenne le 31 mars 2006.

En 2009, ENQHEE1 a poursuivi les audits externes d'universités scientifiques et techniques européennes et son *Awarding Body* a accordé en juin 2009 plusieurs labels selon les catégories suivantes : 1 - pour une Université au niveau de base, 2 - pour des universités sanctionnant un stade avancé d'Assurance Qualité et enfin la confirmation de deux labels d'excellence QUESTE.

ENQHEE1 a préparé avec EFMD⁴ un projet européen ERASMUS avec l'ensemble de ses partenaires QUESTE-SI afin de proposer à l'ensemble des institutions de formation supérieure un système qualité, *Sustainable education for sustainable industry*, comportant trois innovations majeures : - un projet com-



LES AVIS RELATIFS À LA GESTION DU SOUS-SOL ET AUX TITRES MINIERS

L'examen des projets de textes normatifs relatifs à la gestion du sous-sol et de décisions relatives aux titres miniers et aux stockages souterrains constitue une attribution du CGIET. En 2009, trente huit avis ont été émis dans ce cadre dont certains regroupent plusieurs demandes de permis, par exemple en concurrence.

Ces avis tendent à éclairer le ministre tant sur le déroulement des procédures que les aspects de fond, notamment sur l'intérêt de l'approvisionnement du pays en matières premières. Pour l'attribution de concessions, le Conseil d'Etat est également appelé à examiner les projets de décret.

38 affaires relatives à des titres miniers ont été traitées en 2009, dont

- 7 relatives à des renoncations de concessions
- 14 relatives à des titres H (hydrocarbures liquides ou gazeux)
- 10 relatives à de l'or en Guyane
- 2 relatives à la houille
- 2 relatives aux sables et granulats marins
- 3 relatives à des titres de stockages souterrains.

mun avec le dispositif des écoles de management afin de former les leaders, – totalement on-line pour alléger les procédures qualité et les rendre durables, – avec une orientation confirmée vers l'industrie durable en matière de ressources humaines, d'énergie et de ressources minérales, et de technologies de l'information et de télécommunication.

Enfin, ENQHEE1 a poursuivi au rythme semestriel des présidences européennes des séminaires et Colloques sur l'excellence des formations scientifiques et techniques pour l'industrie : les 11-12 juin 2009 sous présidence tchèque et, les 8-9 décembre 2009, un séminaire UE-Russie sous présidence suédoise à Stockholm-Kista.

Le CGIET a été également sollicité pour examiner diverses dispositions législatives ou réglementaires relatives au code minier. C'est ainsi qu'un de ses membres participe aux travaux préparatoires à la modernisation du code minier. En outre, le CGIET a été chargé par le MEEDDM d'une mission sur la

² ENQHEE1 : European Network for Quality of Higher Engineering Education for Industry.

³ QUESTE : Quality of European Scientific and Technical Education for Industry.

⁴ EFMD : European Foundation for Management Development.



mise en œuvre et l'adaptation des réglementations relevant du code de l'environnement et du code minier pour la Guyane. Ce travail est dans la continuité du projet de schéma d'orientation minière à la préparation duquel un membre du Conseil général des mines avait participé.

Une réflexion a également été engagée sur le niveau et l'adéquation de la redevance tréfoncière (article 37 du code minier) due par le titulaire d'une concession aux propriétaires de la surface. Enfin, le CGIET a participé aux travaux de prospective engagés par l'IFREMER sur la valorisation des ressources minérales des fonds marins (nodules polymétalliques, amas sulfurés, encroutements,...). Ces travaux, entamés en 2009, se poursuivent en 2010.

Une décision du 2 avril 2009 du vice-président du CGIET a créé un groupe de travail permanent de la section « régulation et ressources » chargé de préparer les avis que le CGIET est appelé à donner sur les projets de décisions relatives aux titres miniers ou de stockage souterrain ainsi que sur des projets de textes normatifs dans le domaine du sous-sol. Ce groupe comprenait à l'origine sept membres de la section « régulation et ressources ». Une décision du 2 septembre 2009 a élargi la composition du groupe à trois membres associés à la section « régulation et ressources », dont la nomination était intervenue le 29 juillet 2009 : deux conseillers d'État et un professeur de droit des universités. Le groupe de travail s'est réuni huit fois en 2009, du 6 avril au 30 novembre, adoptant un rythme mensuel adapté au nombre des affaires à traiter.

LES MISSIONS D'INSPECTION ET D'AUDIT

L'activité d'inspection et d'audit du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies a été placée au cours de l'exercice 2009 sous le signe de la réorganisation administrative des services déconcentrés de l'Etat. Cet exercice a en effet permis de préparer la généralisation des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la mise en place des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Les DREAL sont issues du regroupement des directions régionales de l'équipement (DRE), de l'environnement (DIREN) et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), à l'exception des missions de développement industriel et de métrologie de ces dernières. Les DIRECCTE sont formées à partir du regroupement des directions régionales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF), du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), du commerce extérieur, des délégations régionales du commerce et de l'artisanat ainsi que du tourisme, et des activités de développement industriel et de métrologie des DRIRE.

En 2009, cette réorganisation a eu pour conséquence de substituer en grande partie aux inspections menées traditionnellement dans les DRIRE des campagnes d'accompagnement du changement dans les nouveaux services territoriaux.

Cette recomposition du paysage administratif et la poursuite des démarches de

modernisation de l'Etat ont en outre conduit le CGIET à mener de manière croissante ses activités d'inspection et d'audit en coopération avec d'autres conseils généraux ou services d'inspection générale. En particulier, le CGIET étant placé à la disposition du ministre chargé de l'environnement, la collaboration avec le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) s'est intensifiée.

Mise en place des DREAL et des DIRECCTE

Dans le prolongement d'une démarche engagée en 2008 sur neuf régions, le CGIET s'est associé au CGEDD pour conduire des audits de la préparation de la création, programmée pour le début de 2010, des DREAL dans douze nouvelles régions : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine et Poitou-Charentes. Ces audits avaient pour objectifs de prendre la mesure des difficultés liées à la mise en place de ces directions dans un calendrier serré, de conseiller les responsables régionaux et d'identifier les points de vigilance pour la pleine réussite de ces projets.

La synthèse de ces audits fait apparaître de nombreux points positifs, notamment :

- La qualité des travaux préparatoires menés dans ces régions et la participation des agents à de nombreux groupes de travail, séminaires ou réunions de rencontre et d'échange. L'intensité de ces travaux reflète notamment la volonté de créer au sein des DREAL une culture commune reprenant le meilleur de chacune des cultures des services ainsi regroupés.
- Un climat social dans l'ensemble serein, fa-

vorisé par le dispositif de concertation avec les personnels et leurs représentants, malgré des interrogations légitimes sur les missions futures à assurer.

- Une vision de l'avenir bien réfléchie, traduite dans les documents de stratégie et les projets de service qui déclinent sur les territoires les priorités du ministère et les engagements du Grenelle de l'environnement. Cette vision doit permettre aux DREAL d'exercer leurs responsabilités de pilotage régional des politiques du ministère chargé de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et de gestion des budgets opérationnels de programme correspondants.

- Des organigrammes structurant les futures directions en ensembles cohérents, avec toutefois la nécessité de préciser les interfaces entre services qui auront à coopérer sur des thèmes communs (notamment la problématique Climat-Air-Energie).

Cette synthèse attire également l'attention sur quelques points de vigilance pour l'avenir, parmi lesquels :

- En matière de GRH, un besoin ressenti d'harmoniser progressivement les modalités de gestion des carrières d'agents venant d'horizons différents, et de veiller à doter les DREAL des compétences nouvelles qui leur feraient défaut.
- La nécessité de poursuivre la convergence des architectures des outils informatiques et des systèmes d'informations hérités des directions regroupées.
- La nécessité également de préparer dans toute la mesure du possible le rapprochement des équipes de chaque DREAL sur un même site, afin de faire jouer l'ensemble des synergies.
- L'attention à porter aux interfaces entre certains services des DREAL, et en particulier

au positionnement de la fonction d'autorité environnementale.

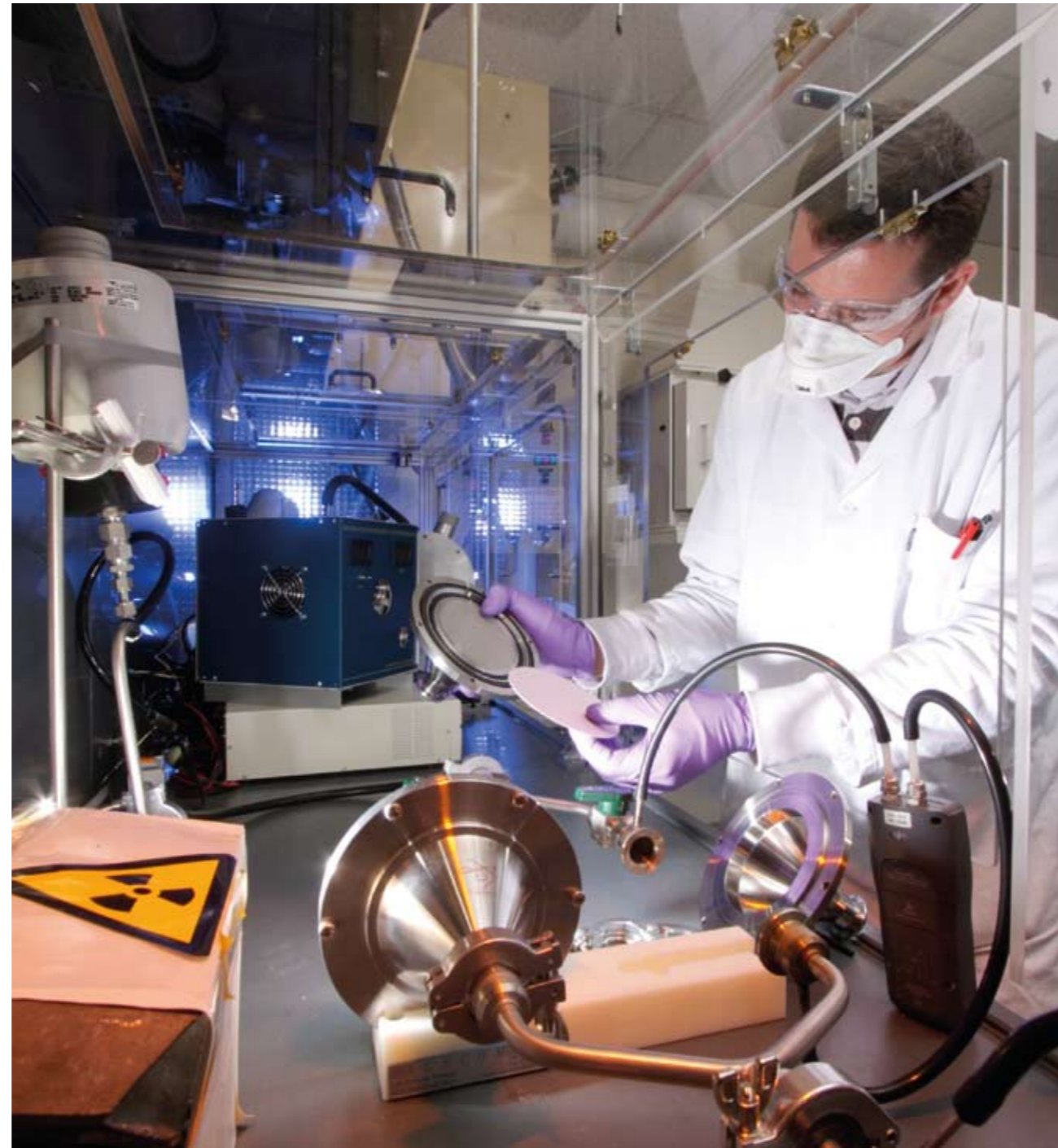
Le CGIET et le CGEDD auront naturellement à examiner le déploiement de l'ensemble de ces démarches à l'occasion de leur pratique d'inspection des DREAL qui est appelée à s'établir.

En ce qui concerne les DIRECCTE, les travaux menés ont principalement consisté en une réflexion commune avec l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur les principes et les modalités des futures inspections de ces directions et de leurs trois pôles.

Signalons enfin qu'une mission traditionnelle d'inspection a été effectuée à la DRIRE d'Alsace. Il s'agit probablement de la dernière de ce type en raison de la création des DREAL. Elle a concerné les secteurs des équipements sous pression, de la sécurité des canalisations de transport, de la sécurité de la distribution et de l'utilisation du gaz ainsi que le secteur des barrages.

Audits internes

Le CGIET a participé aux travaux du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) en réalisant quatre missions en 2009 sur le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », sur le programme 191 « recherche duale », sur le programme 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité » et sur le programme 181 « prévention des risques ». En outre, une nouvelle mission a débuté à la fin de l'année 2009, sur le programme 192 « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».



Comme les années précédentes, le CGIET a participé aux missions portant sur la révision générale des politiques publiques (RGPP). En 2009, il a réalisé trois missions sur l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), sur l'Institut français du pétrole (IFP) et sur les systèmes d'information du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Les travaux relatifs au ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi et ceux relatifs au commissariat à l'énergie atomique (CEA) ont commencé en 2009 et se poursuivent en 2010.

Audits externes

Des missions d'audit sont demandées sur des services sur lesquels le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi n'exerce directement aucune tutelle. C'est le cas par exemple des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), une autorité administrative indépendante, à la demande de son directeur général ainsi que le prévoit le statut du CGIET. C'est ainsi que le CGIET a poursuivi, en 2009, cette mission en auditant les activités de la division ASN de Strasbourg et ses relations avec les exploitants et les par-

ties prenantes en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. L'audit des activités des divisions de Bordeaux et d'Orléans a également été mené et a fait l'objet de rapports au début de l'année 2010.

Travaux méthodologiques

Une part importante de l'activité du Comité de l'inspection a été consacrée à des travaux à caractère méthodologique en vue de définir les futures pratiques d'inspection des nouvelles directions régionales, ou plus généralement d'enrichir celles-ci des méthodes inspirées de l'audit. Ces travaux se sont déroulés dans le cadre des démarches du Comité ministériel d'audit (CMA) et des réflexions concernant les DIRECCTE, évoquées ci-dessus. Ils ont principalement concerné l'inspection des DREAL pour laquelle un référentiel spécifique a été préparé en liaison avec le CGEDD.

Le Comité de l'inspection représente le CGIET au comité ministériel d'audit et participe à son comité méthodologique (élaboration et suivi de la charte, préparation du programme...) ainsi qu'au groupe de travail sur les procédures.

En matière d'inspection, l'année 2009 a été une année de mise en place des nouvelles structures du CGIET : des textes et des pratiques nouvelles ont dû être établis. Comme cela est prévu par les textes, la liste des services et des établissements publics relevant des missions permanentes d'inspection confiées au CGIET au titre du MEIE et du MEEDDM sera établie en 2010.

de **R** Les domaines Responsabilité du CGIET

LA GESTION DU CORPS DES MINES

Le Service du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (SCGIET) assure la définition et la mise en œuvre de la politique de formation des ingénieurs des mines et la gestion de leurs parcours professionnels.

Le chef du service et ses deux adjoints sont affectés au SCGIET et sont chargés, pour une partie de leur temps, de la formation des ingénieurs dans le cadre de Mines ParisTech et Télécom ParisTech.

Le décret réalisant la fusion des corps des ingénieurs des mines et des ingénieurs des télécommunications et créant le nouveau corps des mines est entré en vigueur le 1^{er} février 2009. L'année 2009 a donc été pour le SCGIET une année largement concentrée sur la gestion de cette fusion : organisation (et déménagement) des deux équipes préexistantes, fusion des bases de données mais aussi, et peut-être surtout, redéfinition d'une politique de GRH du corps fusionné.

Gestion individuelle

Orientation des carrières

Le chef du service et ses adjoints rencontrent régulièrement les ingénieurs des mines, en tête-à-tête pour un entretien d'une heure, pour examiner avec eux le déroulement de leur parcours professionnel et les orienter dans leurs choix. Un de leurs objectifs, atteint en 2009, était de rencontrer au moins trois cents d'entre eux. Le vice-président et le vice-président délégué reçoivent également individuellement les ingénieurs qui le demandent.

Le SCGIET se tient informé des opportunités de postes au sein de l'administration en rencontrant notamment les directions des administrations qui sont susceptibles d'employer des ingénieurs des mines.

Il contribue à l'organisation de rencontres régulières entre les ingénieurs des mines, qu'il s'agisse des ingénieurs-élèves, des ingénieurs en début ou milieu de carrière et de ceux qui occupent des responsabilités éminentes.

En matière de carrières scientifiques et techniques, la commission scientifique et technique, qui était présidée par Yannick d'Escatha dans le cadre de l'ancien corps des mines, doit être refondée pour tenir compte de la fusion. Elle a pour mission d'examiner les projets des ingénieurs des mines souhaitant effectuer tout ou partie de leur carrière dans des activités de recherche ou dans des domaines scientifiques et techniques. En 2009, dans une période intermédiaire, la commission a suivi les projets d'une dizaine d'ingénieurs des mines.

Gestion administrative

Les différentes situations statutaires individuelles (détachement, hors cadres, disponibilité, mise à disposition, affectation, mutation...) donnent lieu à des actes administratifs dans le cadre du statut général des fonctionnaires. Le SCGIET est responsable de la mise en œuvre de ces procédures.

En 2009, ont été signés :

- 5 décrets et 4 arrêtés de radiation des cadres,
- 76 arrêtés de mutation,
- 152 arrêtés de détachement,
- 7 arrêtés de mise en position hors cadres,
- 154 arrêtés de disponibilité,
- 35 arrêtés de départ à la retraite,
- 3 arrêtés de cessation progressive d'activité (CPA),
- 4 arrêtés de maintien en activité
- 25 arrêtés de réintégration,
- 15 arrêtés de mise à disposition,
- 6 arrêtés de mise en temps partiel,
- 2 arrêtés de placement en congé parental
- 3 arrêtés de congé de longue maladie/durée.

Concernant les demandes de départ de l'administration vers des fonctions privées, il a été institué au plan interministériel une commission appelée usuellement « Commission de déontologie ». Cette commission est appelée à rendre des avis sur la compatibilité des activités privées que se proposent d'exercer les agents lorsqu'ils quittent leurs fonc-

tions administratives, avec les principes de probité et de désintéressement des agents publics. Le chef du SCGIET ou ses adjoints assiste aux séances de la Commission de déontologie pour tous les dossiers concernant les ingénieurs des mines.

En 2009, treize dossiers ont été présentés à cette commission pour des ingénieurs des mines.

Gestion collective

Recrutement

Le recrutement des ingénieurs des mines du corps fusionné se fait, d'une part, à la sortie de l'Ecole polytechnique, des Ecoles normales supérieures (ENS), de Télécom ParisTech et de Mines ParisTech et, d'autre part, par concours interne pour les fonctionnaires et agents publics et par examen professionnel et liste d'aptitude pour les ingénieurs de l'industrie et des mines.

Le SCGIET s'attache à faire connaître, aux candidats potentiels aux concours, le fonctionnement du corps des mines et les perspectives d'emploi qu'il offre à ses membres. Ainsi, ont eu lieu en début d'année plusieurs présentations du corps des mines aux élèves de Mines ParisTech, de Télécom ParisTech et des Ecoles Normales Supérieures en vue du recrutement 2009. Le 29 septembre 2009 s'est tenue la présentation du corps des mines à l'Ecole polytechnique en vue des choix d'affectation des élèves quittant l'école à l'été 2010. Outre les représentants du SCGIET,

participent à chacune de ces réunions plusieurs ingénieurs des mines ayant eu des parcours variés et venant témoigner de leurs expériences.

Recrutements au corps des mines en 2009 :

- 20 polytechniciens,
- 2 élèves des Ecoles normales supérieures,
- 1 élève de Mines ParisTech,
- 1 élève de Télécom ParisTech,
- 1 ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines par la voie de l'examen professionnel,
- 1 fonctionnaire de La Poste par le concours interne.

Titularisation – Nomination - Avancement

La titularisation des ingénieurs-élèves des mines recrutés à l'École polytechnique, aux Ecoles normales supérieures, à Télécom ParisTech ou à Mines ParisTech intervient à l'issue de deux années de formation, essentiellement composées de stages⁵ ; en 2009 deux procédures de titularisation ont encore été menées (une pour les ex-télécoms et une pour les ex-mines) compte tenu du fait que les formations initiales étaient différentes (à Télécom Paris-Tech et Mines ParisTech).

En 2009, 34 ingénieurs-élèves ont été titularisés :

- 28 anciens élèves de l'École polytechnique,
- 4 anciens élèves des Ecoles normales supérieures,
- 2 anciens élèves de l'École nationale supérieure des mines de Paris,
- 1 ancien élève de Télécom ParisTech.



L'avancement dans le corps des mines se fait en application du statut du corps. Les nominations aux grades supérieurs sont prononcées par arrêté pour le grade d'ingénieur en chef et par décret pour l'accès au grade d'ingénieur général. Le SCGIET prépare les réunions de la commission administrative paritaire (CAP) du corps des mines qui est présidée par le vice-président du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies. Une réunion de la CAP s'est tenue le 15 octobre 2009 dans une composition inhabituelle : elle comportait en effet, dans l'attente de l'élection d'une nouvelle CAP, l'ensemble des membres des deux CAP préexistantes (Télécoms et Mines). A la suite de cette réunion, 30 ingénieurs en chef ont été nommés ingénieurs généraux des mines et 37 ingénieurs des mines ont été nommés ingénieurs en chef des mines.

Une nouvelle CAP a été élue à la fin de l'année 2009.



LA TUTELLE DES GRANDES ÉCOLES D'INGÉNIEURS ET DE MANAGEMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Le décret du 16 janvier 2009 relatif au CGIET lui confie l'exercice de la tutelle de sept établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- deux écoles nationales supérieures des mines : Mines ParisTech à Paris et celle de Saint-Etienne ;
- quatre écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines, celle d'Albi-Carmaux, celle d'Alès, celle de Douai et celle de Nantes ;
- l'Institut Télécom.

L'Institut Télécom comprend lui-même :

- trois écoles d'ingénieurs : Télécom ParisTech à Paris, Télécom Bretagne à Brest et Télécom Sud-Paris à Evry (Essonne) ;
 - une école de management à Evry (Essonne) : Télécom Ecole de Management ;
- et participe à deux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, créés sous forme de groupements d'intérêt économique (GIE) avec des partenaires académiques et industriels : l'Institut EURECOM⁶ à Sophia-Antipolis et Télécom Lille 1⁷ à Lille.

Le CGIET assure également, avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur, la cotutelle de Supélec de manière adaptée au statut (privé) de cette école d'ingénieurs.

Ces établissements sont des acteurs ma-

⁶ Membres du GIE EURECOM au 01/01/09 : Institut TELECOM, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Politecnico di Torino, Technische Universität München (TUM), Université Technologique d'Helsinki (TKK) ; Bouygues Télécom, BMW Research and Technology, CISCO Systems, Orange, Hitachi Europe, SFR, Sharp, ST Microelectronics, Swisscom, Thalès Communications.

⁷ Membres du GIE Télécom Lille 1 au 01/01/09 : Institut TELECOM, Université de Lille 1, Alcatel CIT, France Télécom, Siemens.

⁵ Cette formation est ensuite complétée après titularisation par une année de préparation à la prise de poste.

jeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national, reconnus pour leur engagement dans le développement économique. Ils accueillent plus de 13 600 étudiants et délivrent environ 4 000 diplômes par an, dans des programmes de niveau master et doctorat appréciés des entreprises. Forts d'enseignants-chercheurs de haut niveau, ils mènent une recherche partenariale particulièrement active, avec de nombreux partenaires de l'industrie, grands groupes ou PME, notamment dans les pôles de compétitivité. Au sein des différentes régions dans lesquelles ils sont implantés, ils contribuent à la création d'entreprises, par l'incubation de projets et le transfert technologique.

Ces écoles en quelques chiffres, en 2009

En 2009, les écoles des mines ont accueilli 6 100 étudiants, les écoles de l'Institut Télécom 5 550 étudiants et Supélec 1960 étudiants, toutes formations et tous statuts confondus.

Les écoles des mines et celles de l'Institut Télécom ont délivré près de 3 400 diplômes, dont 1 900 diplômes d'ingénieur, près de 150 diplômes de manager délivrés par Télécom Ecole de Management, 380 doctorats, 280 diplômes de masters et 670 masters spécialisés et autres diplômes de formation spécialisée. Quant à Supélec, elle a délivré 607 diplômes, dont 405 diplômes d'ingénieurs, 63 doctorats, 69 diplômes de masters et 70 masters spécialisés et autres diplômes de formation spécialisée.

Ces écoles sont ouvertes sur le monde : les écoles des mines et celles de l'Institut Télécom comptent 29 % d'étudiants étrangers par rapport à l'effectif étudiant total. De même,



Supélec compte 25 % d'étudiants étrangers tandis que 128 étudiants français ont obtenu un double diplôme de Supélec et d'une université étrangère.

Elles sont aussi ouvertes à la diversité sociale. Parmi les élèves-ingénieurs français des écoles des mines et de l'Institut Télécom, le taux de boursiers sociaux dépasse 29 % en 2009, une moyenne qui certes recouvre des disparités entre les écoles mais qui augmente de 2 % par rapport à 2008. En outre, 14 % des ingénieurs et managers diplômés ont suivi leur formation au sein de ces écoles sous statut salarié (apprentissage ou formation continue).

En matière de recherche, les résultats de 2009 ont été en forte progression par rapport

à 2008 : l'augmentation du nombre de thèses soutenues dans les écoles des mines et dans l'Institut Télécom (+ 6.2 %, de 357 à 379) ainsi que celle des publications scientifiques dans des revues internationales à comité de lecture (+ 10,3 %, de 947 à 1045) attestent de la qualité académique de la recherche. En dépit de la crise économique, le montant des ressources propres en recherche s'est maintenu à un niveau élevé : 85 M€, dont 50 M€ pour les écoles des mines et 35 M€ pour l'Institut Télécom.

En outre, elles ont déposé 45 brevets en 2009 et elles ont ainsi contribué à créer plus de 80 nouvelles entreprises innovantes. Pratiquement chacune de ces écoles opère un incubateur d'entreprises.

Quant à Supélec, ses ressources propres en recherche atteignent près de 10 M€ en 2009, en hausse de 12 % par rapport à 2008. Cette recherche a généré 240 articles publiés en 2009 dans des revues internationales à comité de lecture.

Une gouvernance active, pour articuler actions des écoles et politique du ministère

La tutelle des écoles vise à trois objectifs, dont il importe tout d'abord qu'ils soient partagés par l'ensemble des parties prenantes des écoles :

- favoriser le développement des écoles en cohérence avec leurs identités particulières, en réponse aux besoins des entreprises et des autres acteurs socio-économiques ;
- inscrire les écoles dans les politiques nationales et territoriales, les engager en particulier dans les mutations en cours dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, afin que les



dispositifs publics contribuent davantage à l'innovation et au développement économique des territoires ;

- assurer l'efficacité de la gestion des écoles.

L'exercice de la tutelle revêt par ailleurs des modalités variées :

- la définition des lignes directrices et du cadre réglementaire dans lesquels s'inscrit le développement des écoles ;
- la désignation des membres des conseils d'administration et des conseils d'école, ainsi que la nomination des principaux responsables des établissements ;
- la détermination des dotations de l'Etat et des objectifs de performance assignés à chaque établissement ;
- la participation directe à leurs instances de gouvernance, en tant que représentant du ministre ;
- le contrôle et l'évaluation de l'activité des écoles (gestion budgétaire, gestion des personnels, ouverture des concours de recrutement des étudiants, ...).

Ainsi, en 2009, l'activité du CGIET s'est portée en particulier sur l'évolution du décret statutaire du Groupe des écoles des télécommunications, qui a notamment transformé son nom officiel en Institut Télécom, sur le



lancement et l'animation d'un groupe de travail des secrétaires généraux des écoles des mines et des télécommunications, sur la mise en place du contrat doctoral dans les établissements et sur la préparation d'une adaptation du régime indemnitaire des techniciens de laboratoire des écoles des mines.

Quant aux nominations, les décisions prises ont concerné :

- Jean-Bernard Lévy, président du directoire de Vivendi, comme président du conseil d'administration de l'Institut Télécom ;
- Pascale Sourisse, directrice générale adjointe à Thalès, comme présidente de Télécom ParisTech ;
- Thérèse Martinet, directrice des affaires publiques et de l'environnement de PSA Peugeot Citroën, comme présidente du conseil d'administration de l'école des mines de Douai.

Enfin, à la demande de Madame Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le CGIET a mené une réflexion sur la mise en place d'une stratégie d'ensemble pour les écoles des mines et les écoles des télécommunications. Ce point sera développé à la fin de ce chapitre.

Des actions en lien avec la politique du ministère de l'économie

Aux conseils d'administration de ces écoles ainsi que dans les différentes instances où il est représenté, le CGIET soutient les initiatives qui vont dans le sens des priorités du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Quelques exemples permettent d'illustrer ces orientations.

Mettre en place des formations spécifiques qui anticipent les besoins des entreprises

Les écoles s'attachent à anticiper les besoins des entreprises et à mettre en place des formations spécifiques qui constituent des enjeux industriels à moyen terme pour notre pays. Ces formations sont élaborées en liaison avec les entreprises et fonctionnent souvent en partenariat avec elles : des contrats de professionnalisation garantissent le débouché des élèves.

Ainsi, plusieurs formations nouvelles ont-elles été mises en place en 2009 dans le secteur nucléaire :

- Création d'une option « nucléaire » de l'Ecole des mines d'Alès qui vise à compléter la formation technologique déjà acquise afin de faciliter l'intégration de ses jeunes ingénieurs dans les entreprises de ce secteur. Les compétences visées sont larges : construction de centrales, mise en œuvre des grands principes de sécurité, systèmes de production électrique...
- Ouverture par l'Ecole des mines de Saint-Etienne d'un nouveau cycle diplômant d'ingénieurs sous statut salarié (apprentissage et formation continue), en partenariat avec l'Institut supérieur des techniques et de la performance (ISTP) à Saint-Etienne et l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN) de Saclay.
- Constitution par l'Ecole des mines de Nantes d'un consortium avec le CEA, l'INP de Grenoble, les écoles Chimie ParisTech et Chimie Montpellier pour créer, avec l'université Sun Yat Sen de Canton, une école d'ingénieurs en Chine spécialisée dans l'ingénierie nucléaire. L'accord a été signé le 21 décembre 2009 lors du déplacement du premier ministre François Fillon à Beijing. Cette nouvelle école sera cofinancée et codirigée par les

partenaires français et chinois. Elle doit ouvrir ses portes dès la rentrée 2010, avec pour objectif à terme la formation d'une centaine d'étudiants diplômés par an, à l'issue d'un cursus de six ans.

Parmi les autres formations spécialisées, créées en 2009, on peut citer :

- L'ouverture par Supélec d'une nouvelle option de 3^{ème} année « énergie », commune avec l'Ecole Centrale.
- Une nouvelle option « bâtiments à énergie positive » à l'Ecole des Mines de Douai qui a rencontré un vif intérêt auprès des élèves ; plusieurs médias l'ont mentionnée au niveau national (*France 3, le Figaro, l'Express*).
- L'Institut de l'excellence opérationnelle (INEXO) dont l'Ecole des Mines de Saint-Etienne est membre fondateur et un acteur majeur. Cette « usine-école » a été inaugurée par Mme Lagarde le 26 novembre 2009. Il s'agit d'un outil exceptionnel de formation des étudiants à l'amélioration continue des processus industriels (*lean management*) pour renforcer la compétitivité des entreprises.
- Deux nouvelles formations continues ouvertes par Mines ParisTech sous la forme de masters spécialisés : « management qualité, sécurité, environnement et développement durable » en partenariat avec la CEGOS en avril 2009 et « facteurs humains et organisation du management de la sécurité industrielle » en partenariat avec l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP Europe) en septembre 2009.

Enfin, toujours à Mines ParisTech, la première promotion de l'option « innovation et entrepreneuriat » a reçu son diplôme en 2009 ; elle compte une dizaine d'élèves dont la moitié a participé à la création d'une entreprise dans le cadre de leurs projets de fin d'études.

Plusieurs de ces nouveaux ingénieurs débudent leur carrière dans une *start-up*.

Tisser des réseaux internationaux toujours plus actifs, en particulier en direction de la Chine

En sus de l'accord déjà cité signé par l'Ecole des mines de Nantes, Télécom Sud-Paris a signé le 18 mai 2009 un accord de double diplôme avec la Xidian University, un prestigieux établissement chinois consacré à l'enseignement supérieur de l'électronique, des télécommunications et des réseaux. Cet accord prévoit que Télécom Sud-Paris accueille des étudiants du *master of engineering* de Xidian au sein de ses programmes de *master of science*.

Dans le cadre de cette collaboration, Télécom Sud-Paris a obtenu l'habilitation de l'AERES pour un nouveau *master of science* « *Software engineering and ambient intelligence* » qui est venu ainsi compléter une offre de cinq programmes de *master of sciences*, la plupart adossés à une voie d'approfondissement de l'école.

Renforcer l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence

L'une des voies privilégiées est la formation par apprentissage, qui permet à des jeunes ayant suivi une formation technique courte de se réorienter vers une formation d'ingénieur, tout en étant employés par une entreprise : Supélec a finalisé sa filière de formation par apprentissage ouverte en 2008 ; Télécom Ecole de Management a ouvert, en septembre 2009, sa propre formation par apprentissage ; Télécom ParisTech a obtenu, en décembre 2009, l'accord de la Commission du Titre d'Ingénieur pour ouvrir, dès la rentrée 2010, une formation par apprentissage destinée à de jeunes titulaires d'une licence

professionnelle (L3) ; cette formation en trois ans permettra à ces étudiants d'accéder au même diplôme d'ingénieur que celui obtenu par les élèves admis par concours.

Ces nouvelles formations viennent rejoindre celles existant déjà à Mines ParisTech – dans le cadre d'un Institut supérieur fluides, énergies, réseaux et environnement (ISUP-FERE) – et dans les écoles des mines d'Albi, d'Alès et de Douai.

En matière d'ouverture sociale, toutes les écoles sont impliquées dans un ou plusieurs projets visant à favoriser l'accès de jeunes issus de milieux défavorisés aux formations supérieures, labélisés « cordées de la réussite » ou « une grande école : pourquoi pas moi ? ».

Le projet « égalité des chances » de l'Ecole des mines d'Albi, mené depuis trois ans avec des lycées du Tarn, mérite d'être mentionné puisqu'il a été doublement reconnu en 2009, d'une part par l'attribution au niveau national du label « cordées de la réussite », et d'autre part par l'attribution de moyens relativement importants par la préfecture du Tarn au titre de la politique de la Ville. Le succès rencontré par ce projet a conduit le rectorat de Toulouse et la préfecture à demander son extension à l'ensemble des lycées du Tarn.

Développer une recherche scientifique de haut niveau, en relation avec les besoins des entreprises

La création en 2009 de sept chaires industrielles (quatre à Mines ParisTech, une à l'Ecole des Mines de Nantes, deux à Supélec) atteste de cette capacité des écoles à réunir des consortiums industriels autour de problématiques scientifiques de haut niveau, pour des projets à long terme : captage du CO₂, matériaux avancés pour le nucléaire, méthodes de conception innovante, bioplastiques,

gestion des déchets radioactifs, sciences des systèmes et défis énergétiques.

Parmi les projets structurants, on peut citer :

- l'ouverture par l'Ecole des Mines de Saint-Étienne d'un quatrième centre de recherche, consacré à la bioélectronique, dans son Centre de Microélectronique de Provence ;
- le lancement par l'Ecole des Mines d'Albi de trois projets de plateformes respectivement consacrées aux matériaux pour l'aéronautique et aux capteurs afférents (MOM-SurDyn), à la galénique⁸ avancée (GALA) et à la valorisation des déchets agricoles et agroalimentaires (ValThERA), avec le soutien des pôles de compétitivité régionaux correspondants ;

- l'inauguration sur son site, le 15 septembre 2009, par Télécom Bretagne de la station de réception Vigisat, qui est l'une des composantes du pôle d'expertise brestois en monitoring des changements climatiques constitué autour du laboratoire Climsat de l'ONU ;

- création en novembre 2009 d'un Groupement d'Intérêt Scientifique dédié aux Matériaux Textiles Avancés (MTA) par l'Ecole des Mines de Douai et trois autres écoles d'ingénieurs au service d'un projet économique conforté par le conseil régional du Nord-Pas de Calais ;

- l'inauguration sur le campus de Metz de Supélec d'un laboratoire d'étude des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) au service de la santé et du maintien à domicile « *smart room* ».

L'expertise des écoles a été reconnue, en 2009, par leur implication dans les trois projets de *European Institute of Innovation and Technology*, aux côtés d'autres acteurs majeurs de la recherche, publique et privée : le projet Climate pour Mines ParisTech, le projet



Inno-Energy pour l'Ecole des Mines de Nantes et le projet EIT-ICT Labs pour l'Institut Télécom.

Signalons également que le département informatique de l'Ecole des mines de Nantes a reçu, au mois de décembre 2009, le Prix « Enseignement supérieur » 2009 de la croissance verte et numérique⁹ pour un projet de recherche portant sur l'optimisation de la gestion énergétique des centres de données ; et que l'Institut Télécom a signé, en décembre 2009, avec cinq acteurs clé de la recherche française, dont le CEA, le CNRS et l'INRIA, une convention d'Alliance reconnue par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur : l'Alliance des sciences et technologies du numérique (Allistène).

Encourager l'innovation et le développement économique

Les laboratoires des écoles génèrent régulièrement des projets de valorisation de leurs recherches. En 2009, de bons exemples sont donnés par l'essaimage des activités de vision 3D du département Optique de Télécom Bretagne au travers de la société E3S qui produit des lunettes actives à haute performance pour le cinéma 3D, ou par la création de Sysnav, spécialisée dans les systèmes de navigation sans GPS ; cette start-up, créée par un ancien doctorant de Mines ParisTech, a reçu le prix OSEO 2009.

Les écoles ont également une longue expérience de l'accompagnement de la création d'entreprises par le biais de leurs incubateurs : l'année 2009 aura été marquée par l'inauguration de l'incubateur commun à l'Institut Télécom et à Mines ParisTech et par la montée en puissance de l'incubateur APUI de l'école des Mines de Douai : 10 créations d'entreprise en 2009 pour 80 projets accompagnés, dont plusieurs ont été primés.

L'Ecole des Mines d'Alès est à l'origine de l'opération CAP'IDÉ (Cap pour l'innovation et le développement des entreprises), une action collective régionale pilote en Languedoc-Roussillon. S'appuyant sur le savoir-faire de l'école en matière de pédagogie et de transfert de technologie, cette initiative est destinée à développer la capacité d'innovation des PME : stimulation de la créativité, aide à l'émergence de projets porteurs de valeur, accompagnement dans les phases de concrétisation des projets. En 2009, dix-sept entreprises ont ainsi été accompagnées.

La définition d'une stratégie d'ensemble pour les Ecoles des Mines et l'Institut Télécom

La fusion des deux conseils généraux des mines et des technologies de l'information a mis en place une tutelle unique pour les écoles des mines et les écoles des télécommunications. La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a souhaité que l'instauration de cette tutelle unique permette d'aller au-delà des stratégies actuelles de ces établissements et soit l'occasion de dégager et de mettre en œuvre une stratégie d'ensemble.

⁹ Prix de la croissance verte et numérique : cinq lauréats sont récompensés chaque année, sous l'égide du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du secrétariat d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique, avec l'appui de nombreux organismes dont Oséo, Ademe et le Medef.

⁸ Le galénique est la science qui étudie la fabrication, la présentation, le dosage ou le mode d'administration des médicaments.

Pour répondre à cette demande, Christophe Digne et Marc Caffet ont été chargés de dresser un état des lieux des différents aspects du projet : les statuts, la forme juridique, le fonctionnement des écoles, leurs politiques de formation, de recherche et d'innovation, leurs partenariats, les missions et les conditions d'exercice de la tutelle. L'objectif de cette mission était d'explorer toutes les voies d'amélioration et de synergie possibles. Une large consultation de personnalités qualifiées et de représentants des différentes parties prenantes de ces écoles a permis de prendre en compte leurs différents points de vue, souvent complémentaires, dans l'établissement d'un diagnostic et la définition des pistes d'évolution susceptibles d'être envisagées.

A l'issue de cette phase de consultation, le vice-président du CGIET a remis à la ministre un rapport d'étape en octobre 2009.

A la demande de la ministre, cette première étape a été suivie, en fin d'année, d'une réflexion plus approfondie, associant étroitement le siège de l'Institut Télécom et toutes les écoles, pour étudier la faisabilité de la création d'un institut unique. Cette réflexion a abouti, en février 2010, à la proposition d'une démarche opérationnelle en plusieurs étapes.

LES PUBLICATIONS DES ANNALES DES MINES

La revue des Annales des Mines est la plus ancienne revue scientifique et technique française. Elle trouve son origine dans le Journal des Mines qui a été créé en 1794 sous l'égide du Conseil des Mines, instance qui, à la suite de la loi sur les mines de 1810, s'est transformée en Conseil général des mines. L'objet de ce Journal des Mines était de « répandre les connaissances nécessaires au succès des exploitations ». Le premier éditorial, signé Charles Coquebert et approuvé par le Comité de Salut Public, se donne un objectif éditorial ambitieux : « nous suivrons... l'humble sentier de l'Observation, nous conclurons peu, nous douterons souvent et nous engageons [nos concitoyens] à se défier du ton d'assurance qu'il est si facile de prendre et si dangereux d'écouter ». Cette ambition se retrouve en partie en exergue de la récente Gazette de la Société et des Techniques.

Aujourd'hui, la revue des Annales des Mines s'est diversifiée et traite de sujets liés à différents aspects de l'activité économique : grands enjeux industriels, sécurité et environnement, gestion. Récemment, la revue s'est rapprochée des préoccupations du CGIET et de nombreux numéros sont coordonnés par ses membres. Au demeurant, son objectif éditorial reste de s'appuyer autant que possible sur des faits et d'accueillir des points de vue venant d'horizons très divers, largement extérieurs au Conseil.



L'organisation, la gestion et la promotion des Annales des Mines

Depuis l'année 2001, l'édition des Annales des Mines est effectuée dans le cadre d'une convention de délégation de service public passée par le ministère chargé de l'économie. Cette convention couvre trois revues trimestrielles (Réalités industrielles, Responsabilité & Environnement et Gérer & Comprendre), ainsi que l'Annuaire des DRIRE (aujourd'hui dénommé « Annuaire des administrations de l'industrie, de l'énergie, des technologies et du développement durable »).

Après un appel d'offres, la convention actuelle, signée le 7 décembre 2007, a reconduit la collaboration avec le tandem Transvalor – ESKA.

Les trois séries des Annales des Mines

La diffusion totale s'est élevée en 2009 à 16 460 numéros. L'analyse du lectorat permet de constater une répartition équilibrée entre institutionnels et entreprises, et entre les trois séries.

Réalités industrielles (responsable éditorial Michel Matheu)

Les thèmes de dossiers en 2009 ont été les suivants :

- L'outillage mental des acteurs de l'économie (février, coordonné par Jean-Claude Dumas) ;
- Les technologies de l'information et de la communication (mai, coordonné par François Cholley) ;
- La voiture individuelle de l'avenir (août, coordonné par Philippe Hirtzman) ;
- L'électricité solaire et les pays de la Méditerranée (novembre, coordonné par Claude Trink).

Les numéros programmés pour 2010 traiteront des thèmes suivants :

- Des nanotechnologies à la biologie de synthèse (février, coordonné par Françoise Roure) ;
- Après la crise financière : un retour à l'économie réelle ? (mai, coordonné par Christian Stoffaës et Xavier Dalloz) ;
- Le développement économique et social des territoires (août, coordonné par Claude Trink) ;
- Internet d'aujourd'hui, Internets de demain (novembre, coordonné par Jean-Pierre Dardayrol).

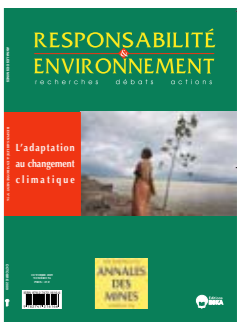
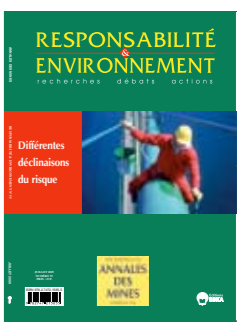
Responsabilité & Environnement (responsable éditorial Philippe Saint Raymond)

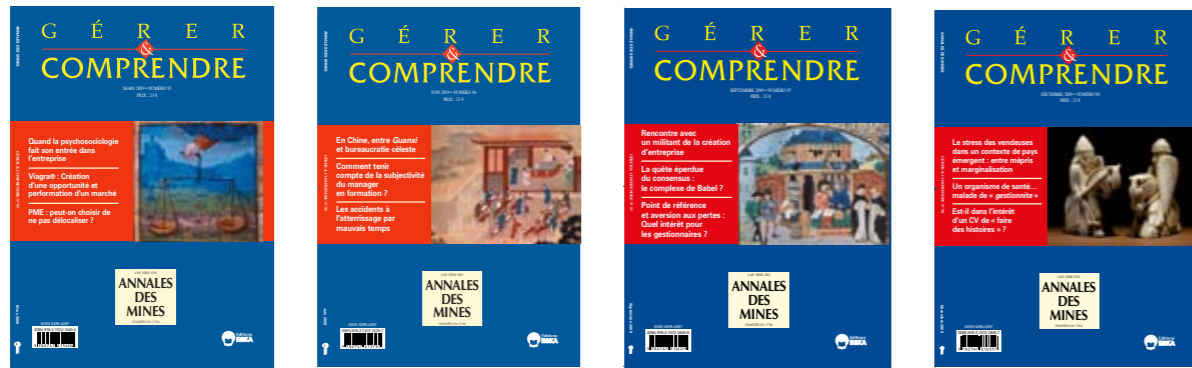
Les thèmes de dossiers en 2009 ont été :

- La forêt française (janvier, coordonné par Renaud Abord de Chatillon) ;
- La responsabilité environnementale et sociale des entreprises (avril, coordonné par Xavier Cuny) ;
- Différentes déclinaisons du risque (juillet, coordonné par Bernard Guillon) ;
- L'adaptation au changement climatique (octobre, coordonné par Paul-Henri Bourrelier).

Les numéros programmés pour 2010 traiteront des thèmes suivants :

- Faire face à l'incertitude (janvier, coordonné par Marie-Josèphe Carrieu-Costa) ;
- Les matières premières (avril, coordonné par Pierre-Noël Giraud et Pierre Couveinhes) ;
- Après Copenhague (juillet, coordonné par Pascal Dupuis) ;
- Maîtrise des risques et vie en société (octobre, actes du séminaire de l'AAIM qui se tiendra le 2 juin 2010, coordonné par André-Claude Lacoste et Gustave Defrance).





Gérer & Comprendre (responsable éditorial Michel Berry)

La série a publié en 2009 quatre numéros rassemblant des articles sur la gestion des organisations publiques et privées. Parmi les articles marquants, citons :

- PME : peut-on choisir de ne pas délocaliser ? (mars) ;
- En Chine, entre Guanxi et bureaucratie céleste (juin) ;
- Rencontre avec un militant de la création d'entreprise (septembre) ;
- Un organisme de santé... malade de « gestionnisme » (décembre).

Le site Internet des Annales des Mines

Afin de faciliter l'accessibilité de ces parutions, les Annales des Mines ont mis en place un site Internet www.anales.org, grâce à l'aide de l'école Mines ParisTech. Il permet de consulter les sommaires, éditoriaux et résumés des articles de tous les numéros, ainsi que les articles complets des numéros des années 1998 à 2006. Ce site, qui reçoit en moyenne plus de 1 000 visiteurs par jour, renforce le positionnement des Annales des mines comme revue de référence, tout en respectant les droits des auteurs et de l'éditeur.

L'annuaire des administrations de l'industrie, de l'énergie, des technologies et du développement durable

Précédemment intitulé « Annuaire des DRIRE », ce document a été renommé pour tenir compte des changements intervenus dans l'organisation administrative, avec notamment la disparition des DRIRE et la mise en place progressive des DREAL et des

DIRECCTE. Ce document, tiré à 3 000 exemplaires, est diffusé principalement au sein de l'Administration.

La Gazette de la Société et des Techniques

Le Conseil général des mines (devenu aujourd'hui le Conseil général de l'industrie de l'énergie et des technologies) a créé en mars 2000 une lettre bimestrielle, la Gazette de la Société et des Techniques. Cette lettre a pour ambition de faire connaître des travaux qui pourraient éclairer l'opinion sur des sujets en débat.

Éditée par les Annales des mines, la Gazette de la Société et des Techniques est tirée à 8 000 exemplaires et diffusée par abonnements gratuits. Elle est également accessible sur le site www.anales.org des Annales des mines. Elle développe un thème unique par numéro, mais peut donner écho à des réactions suscitées par des thèmes précédents et de nature à nourrir le débat public.

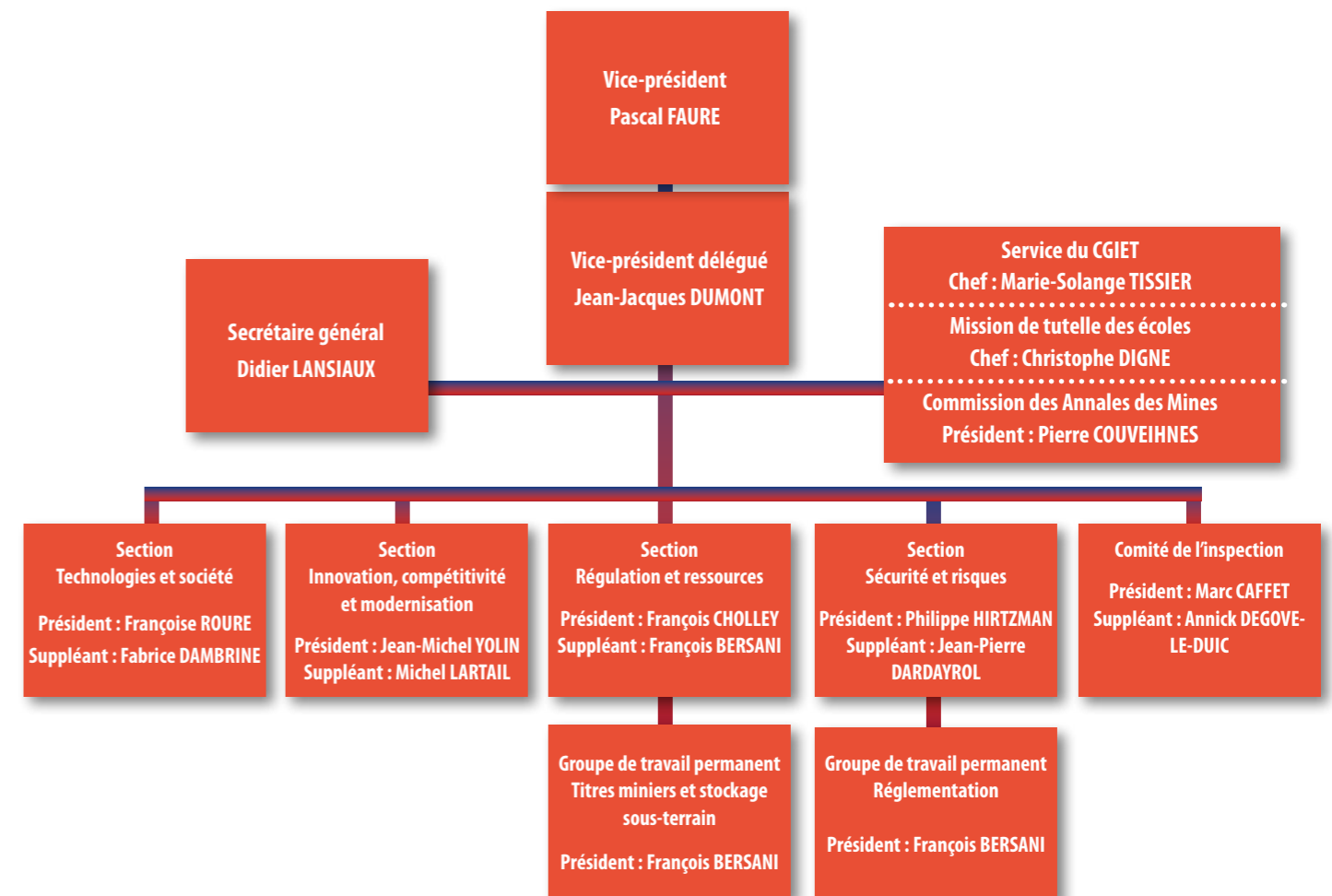
Les numéros publiés en 2009 ont traité des sujets suivants :

- n° 50 (janvier) : Le débat public, du dialogue de sourds à l'exploration de sujets complexes ;
- n° 51 (mars) : Mais où est donc passé notre pouvoir d'achat ? ;
- n° 52 (juin) : Les nanotechnologies, comment décider par temps de brouillard ;
- n° 53 (septembre) : Peut-on vraiment réformer les professions réglementées ? ;
- n° 54 (novembre) : La faim dans le monde : éviter les fausses pistes.

Annexes

Organigramme du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET)

(mise à jour : mai 2010)



MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL

Membres du CGIET entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009 sur tout ou partie de l'année.

Ingénieurs généraux des mines

Renaud ABORD DE CHATILLON
Christophe ATTALI
François BARATIN
Gilles BELLEC
René-François BERNARD
François BERSANI
Jean-Michel BIREN
Alan BRYDEN
Emmanuel CAQUOT
Marc CAFFET
François CHOLLEY
Pierre COUVEINHES
Jean CUEUGNIET
Fabrice DAMBRINE
Jean-Pierre DARDAYROL
Christophe DIGNE
Jean-Jacques DUMONT
Anne DUTHILLEUL
Pascal FAURE
Rémi GUILLET
Philippe HIRTZMAN
Didier LANSIAUX
Michel LARTAIL
Jean-Pierre LETEURTROIS
Marc MEYER
Pierre PALAT
Robert PICARD
Loïc POILPOT
Jean-Gabriel REMY
Philippe SCHIL
Henri SERRES
Hélène SERVEILLE
Christian STOFFAËS
Marie-Solange TISSIER
Claude TRINK
Philippe VESSERON
Jean-Luc VO VAN QUI
Jean-Michel YOLIN

Contrôleurs généraux économiques et financiers

Lionel ARCIER
Jean-Pierre BAZIN
Jean-Gervais BIART
Marie-Christine CHAPELLE
Annick DEGOVE-LE-DUIC
Claudine DUCHESNE
Jean-Claude GORICHON

Didier LAVAL
Françoise ROURE
Daniel SANSAS
Christian TARDIVON
Dominique VARENNE
Denis VIGNOLLES

Chargés de mission

Benoît BETTINELLI, ingénieur en chef des mines
Matthias de JOUVENEL, administrateur civil
Loïc LENOIR DE LA COCHETIERE, agent contractuel
Yves MAGNE, administrateur civil hors classe
Alexandre MOATTI, ingénieur en chef des mines
Didier PILLET, ingénieur en chef des mines
Bruno SAUVALLE, ingénieur en chef des mines
Maurice SPORTICHE, administrateur civil hors classe

MEMBRES ASSOCIÉS

Les membres associés du Conseil

(arrêté du 29 juillet 2009 – BO n°31 du 3^e trimestre 2009)

Michel BERRY, directeur de recherche au CNRS, responsable de l'École de Paris du Management,
Robert CHABBAL, professeur des Universités, ancien directeur général du CNRS, ancien directeur de l'OCDE pour la science, la technologie et l'industrie,
Yves GASSOT, directeur de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE),
Jean-Claude JEANNERET, administrateur général de l'Institut Télécom,
Benoît LEGAIT, directeur de Mines ParisTech,
Michel PETIT, correspondant de l'Académie des sciences,
Gérard ROUCAIROL, membre de l'Académie des technologies,
Guy ROUSSEL, vice-président de la Fondation Télécom,
Philippe SAINT RAYMOND, ingénieur général des mines honoraire.

Membres associés de la section « Régulation et ressources » du Conseil

(arrêté du 29 juillet 2009 – BO n°31 du 3^e trimestre 2009)

Agnès DAUSSUN, conseiller d'Etat,
Yves GAUDEMET, professeur de droit,
Roland PEYLET, conseiller d'Etat.

MISSIONS RÉALISÉES PAR LE CGIET EN 2009

Missions de conseil

- * Etude de faisabilité du raccordement de la Corse au gaz naturel.
- * Analyse de projets d'exploitation de charbon faisant l'objet de demandes de concession.
- * Mise en œuvre du Plan solaire méditerranéen.
- * Effets des technologies de l'information et de la communication dans un milieu insulaire : le cas de l'île de la Réunion.
- * La sécurité de l'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel : de la dépendance à l'interdépendance.
- * Une initiative stratégique de l'Allemagne et de la France pour les énergies alternatives du futur.
- * La valorisation énergétique de la bagasse à la Réunion.
- * Internet et le respect de la vie privée.
- * Les scénarii techniques pour la mise en œuvre de la LOPPSI 2 : confrontation des coûts aux critères de choix.
- * Développement éco-responsable et technologies de l'information et de la communication (DETIC).
- * Les conditions particulières d'exécution du service postal dans les collectivités d'outre-mer (COM), dans la collectivité départementale de Mayotte, dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).
- * Renforcement de l'étanchéité de la frontière sur le port de Calais.
- * Conditions dans lesquelles la France pourrait coopérer avec un pays tiers pour la construction d'une usine de retraitement du combustible nucléaire usé.
- * Résorption des décharges non autorisées en Guyane.
- * La filière industrielle des cuirs et peaux face à la crise.
- * Propositions pour une meilleure efficacité dans l'application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- * Enjeux des TIC pour le système de santé des Armées.
- * TIC, santé, autonomie, services : évaluation de l'offre et de la demande.
- * Obligations de sécurité des opérateurs.
- * Benchmark international sur le secteur postal, à la veille de la libéralisation totale du marché de l'Europe : analyse du marché postal aux Pays-Bas et au Danemark.
- * La situation, les pistes d'évolution et les priorités des écoles des mines et des écoles des télécommunications.
- * Le méthane, un gaz à effet de serre : mesures de réduction et de valorisation des émissions anthropiques.
- * Problématique de la constitution de stocks stratégiques de ressources minérales non énergétiques.
- * La neutralité d'internet et la gestion des débits.

- * Impact de la crise économique sur les organismes placés sous le contrôle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.
- * Limitation de l'impact des événements climatiques majeurs sur le fonctionnement des réseaux de distribution d'électricité.
- * Valorisation de la recherche en STIC pour la santé et l'autonomie.
- * Les interceptions judiciaires – rémunérations des opérateurs de communications électroniques et des fournisseurs d'accès.

Missions d'inspection et d'audit

- * Audit sur l'organisation et le fonctionnement du secrétariat général de l'ASN.
- * Audit CIAP sur le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».
- * Audit CIAP sur le programme 191 « Recherche duale ».
- * Audit CIAP sur le programme 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité ».
- * Audit CIAP sur le programme 181 « Prévention des risques ».
- * Audit CIAP sur le programme 102 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».
- * Inspection du Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées (STIIC).
- * Expertise des factures fournies par Orange France pour l'année 2008 en vue du remboursement par l'Etat des frais fixes occasionnés par les interceptions légales sur le réseau mobile de cet opérateur.
- * Expertise des factures fournies par Bouygues Telecom pour l'année 2008 en vue du remboursement par l'Etat des frais fixes occasionnés par les interceptions légales sur le réseau mobile de cet opérateur.
- * Expertise des factures fournies par SFR pour l'année 2008 en vue du remboursement par l'Etat des frais fixes occasionnés par les interceptions légales sur le réseau mobile de cet opérateur.
- * Inspection de la DRIRE d'Alsace : contrôles techniques sur les équipements sous pression, canalisations, sécurité du gaz.
- * Evaluation de l'activité de la division territoriale de Strasbourg de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).
- * Expertise des factures fournies par le GIE-EGP dans le cadre du remboursement des investissements relatifs à la mise en place du dispositif de gestion des demandes de portabilité des numéros d'appels des mobiles.
- * Audit RGPP concernant le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (partie revenant au CGIET : DGCIS et mise en place des DIRECCTE).
- * Evaluation de l'activité de la division territoriale de Bordeaux de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).
- * Evaluation de l'activité de la division territoriale d'Orléans de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).
- * Audit thématique d'initiative nationale sur les schémas Régionaux Climat-Air-Energie.

Missions d'appui

- * Elaboration d'un schéma départemental d'orientation minière et d'aménagement pour la Guyane.
- * Gestion des agents de catégories A et B des futures DREAL.
- * Dispositif concernant le marché des carburants outre-mer.
- * La rénovation du code national minier de Mongolie.
- * Propositions d'aménagement du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de la Guyane.
- * Création d'un portail unique d'accès aux informations publiques.
- * Définition de la structure de pilotage national des DIRECCTE.
- * Détermination du prix de cession à RTE des lignes à haute tension de la SNCF.
- * Mission d'appui à l'organisation des États Généraux de l'Industrie.
- * Audit RGPP concernant le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire : diagnostic et évolution des systèmes d'information.
- * Encadrement législatif et réglementaire des changements d'exploitants pour les établissements SEVESO.
- * La redevance tréfoncière sur les titres miniers d'exploitation.

Missions d'évaluation de politiques publiques

- * Le projet de Campus Cancer de Toulouse : un exemple de la complexité du paysage institutionnel de la R&D dans le domaine biomédical.
- * Dispositif de soutien à la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.
- * Audit du dispositif français de protection du patrimoine scientifique et technique dans les échanges internationaux.
- * Audit des démarches qualité au sein du MEEDDAT.
- * Evaluation des cinq préconfigurations de la DIRECCTE.
- * Risque de saturation du dispositif téléphonique des centres 15 (SAMU) en période de fortes sollicitations.
- * Réflexions sur le bilan des SPPPI en France.
- * Mise en œuvre des réglementations relevant du Code de l'environnement et du Code minier en Guyane.
- * Audit RGPP concernant l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).
- * Audit RGPP relatif à l'analyse de l'Institut Français du Pétrole (IFP).
- * Audit RGPP concernant le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).
- * Les conditions de succès et les risques du programme Opérateur National de Paye (ONP).

Conception graphique : SIRCOM

Crédits photos : D.R., Fotolia, SG communication, Rémi Guillet

Imprimé en France par SACI Print